



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

—

JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

PROPOSITION DE CENSEURS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAGIM	4
OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU MAIRE	5
MANDAT SPECIAL POUR UN DEPLACEMENT A PARIS DANS LE CADRE DU CONGRES DES MAIRES	7
DROIT A LA FORMATION DES ELUS 2021	8
DESIGNATION DES COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS	9
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CENTRES SOCIAUX DE GIVORS	9
DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL DES ECOLES, COLLEGES ET LYCEES	10
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION INTERCOMMUNALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'INSERTION DANS LA VIE ACTIVE DES JEUNES (MIFIVA)	13
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES	14
DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INSTITUT EDUCATIF THERAPEUTIQUE ET PEDAGOGIQUE DE LA CRISTALLERIE (ITEP)	15
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU FICHIER COMMUN DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE DU RHÔNE	15
DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON METROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI	16
DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE	16
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)	18
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)	19
RETRAIT DE PRINCIPE DE LA COMMUNE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV)	20
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2020	24
CONVENTION PUR (PROJET URBAIN REGIONAL) AVEC LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET LA METROPOLE DE LYON POUR LES PROJETS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DU CENTRE-VILLE ET DES VERNES	25
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	31
EMPLOIS TEMPORAIRES	37
ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE RISQUES STATUTAIRES	37
CHARTRE ETHIQUE DES AGENTS MUNICIPAUX	38
COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL	42



La séance est ouverte à 19 h
sous la présidence de M. Mohamed Boudjellaba, Maire de Givors.

M. LE MAIRE.- Bonjour à tous. Je vous propose de commencer la séance du conseil municipal.
(Une personne de l'administration procède à l'appel.)

33 conseillers sont en exercice

Étaient présents :

Maire de Givors	M. Mohamed BOUDJELLABA
Adjointes	Mmes Laurence FRETY, Dalila ALLALI, Nabihha LAOUADI, Françoise BATUT,
Adjoints	MM. Foued RAHMOUNI, Cyril MATHEY, Loïc MEZIK, Azdine MERMOURI,
Conseillères municipales	Mmes Solange FORNENGO, Martine SYLVESTRE, Delphine PAILLOT, Vanessa KESSAR-VALLIENNE, Sabine RUTON, Chrystelle CATON, Audrey CLAUSTRE, Christiane CHARNAY, Cécile BRACCO, Marie BERLANDE, Valérie BECCARIA,
Conseillers municipaux	MM. Abdelkader BRAHMI, Michel GOUBERTIER, Alipio VITORIO, Tarik KHEDDACHE, Benjamin ALLIGANT, Grégory D'ANGELO, Fabrice NOTO, Sébastien BERENGUEL, Fabrice RIVA, Antoine MELLIES, Laurent DECOURSELLE, Alexandre COUCHOT, Damien ROCHE

Le quorum est atteint.

33 personnes présentes – 0 procuration

M. LE MAIRE.- Je vous propose de désigner Mme Allali en tant que secrétaire de séance.
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Mme Dalila ALLALI est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité

Je vous propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 8 juin, du 3 juillet et du 10 juillet.

Pour le conseil municipal du 8 juin, seuls les conseillers élus le 8 juin pourront signer le document. Les autres peuvent signer les procès-verbaux du mandat actuel, à savoir les 3 et 10 juillet.

Y a-t-il des questions ?

Mme Valérie BECCARIA.- Je voulais que soient repris mes propos, il y a une petite erreur dans la retranscription. À un moment, il est noté culture et croyance et c'était sculpture et faïence, en écho à ce qu'avait dit M. Mellies.

M. LE MAIRE.- Nous prenons note de la modification.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des conseils municipaux du 8 juin, 3 juillet et 10 juillet 2020

N°1

PROPOSITION DE CENSEURS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAGIM

M. LE MAIRE.- C'est une discussion que nous avons eue lors du conseil municipal du 10 juillet. La majorité ayant désigné les représentants au conseil d'administration de la SAGIM, il avait été demandé la présence de membres du conseil hors majorité au sein de la SAGIM.

Il y a trois postes de censeurs avec voix non-délibératives au sein de la SAGIM. Nous avons reçu les candidatures de Mme Charnay, M. Decourselle, Mme Beccaria et M. Couchot. Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. Antoine MELLIES.- Nous proposons la candidature de Fabrice Riva du groupe Givors Fière.

M. LE MAIRE.- Nous avons cinq candidatures pour trois postes. Soit je propose un poste par groupe, ce serait le plus judicieux et le plus intelligent, soit il y a cinq candidatures que l'on soumet au vote du conseil et nous ferons des choix.

Je demande aux présidents de groupe de me dire ce que vous souhaitez, est-ce que certains retirent leur candidature et vous proposez trois candidatures communes ou pas ?

M. Laurent DECOURSELLE.- Je suis favorable à ce qu'il y ait un représentant par groupe pour avoir de la transparence.

Pour notre groupe, je serai candidat.

M. LE MAIRE.- Monsieur Couchot et Madame Beccaria, vous retirez vos candidatures ?

Approbation de M. Couchot et de Mme Beccaria.

Et nous avons la candidature de M. Riva et Mme Charnay. Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- dit que Madame Christiane Charnay, Monsieur Laurent Decourselle et Monsieur Fabrice Riva, conseillers municipaux, seront proposés en qualité de censeurs au sein du conseil d'administration de la SAGIM.

M. Antoine MELLIES.- Monsieur le Maire, vous n'avez pas annoncé le changement de conseiller municipal après la démission d'Émilie Fernandes-Ramalho et l'arrivée de Damien Roche.

M. LE MAIRE.- En effet. Bienvenue, Monsieur Roche, excusez-moi, je ne l'avais pas dans mon déroulé.

M. Antoine MELLIES.- Damien Roche est pompier professionnel et volontaire à la caserne de Givors.

OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU MAIRE

M. LE MAIRE.- Dans la mesure où cela me concerne, je vous propose de désigner comme président de séance Madame Frety. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Mme Laurence FRETY est nommée Présidente de séance à l'unanimité

Je me retire, je laisse Laurence présider la séance.

Monsieur Boudjellaba quitte la salle

Présents : 32 - Procuration : 0 - Absent : 1

Mme Laurence FRETY.- Je laisse la parole à Nabiha Laouadi, Rapporteur de cette délibération.

Mme Nabiha LAOUADI.- Bonsoir à tous.

Monsieur le Maire a été destinataire de plusieurs courriers anonymes reçus en mairie allant jusqu'à le menacer de mort. Il a également fait l'objet d'insultes à caractère raciste. Dans ces conditions, il a déposé plainte contre X à titre personnel les 21 et 31 août, 2, 3 et 16 septembre 2020. Les faits incriminés sont les suivants : « menaces de mort ou atteinte aux biens dangereuse pour les personnes à l'encontre d'un élu public et diffamation non publique en raison de l'origine, l'ethnie, la nation, la race ou la religion ».

Des instructions ont été ouvertes dont l'une d'entre elles a permis l'identification d'un des auteurs de ces courriers.

Il résulte des dispositions de l'article L.2123-34 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales que « *La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.* »

S'agissant de la protection du maire, seul le conseil municipal est compétent pour accorder la protection fonctionnelle. À ce titre, vous trouverez, joint à la présente délibération, le courrier de demande de protection fonctionnelle adressé au conseil municipal.

Au vu de la gravité des faits ainsi relatés, il est proposé d'accorder la protection fonctionnelle au maire, Monsieur Boudjellaba, dans le cadre de la procédure pénale engagée. La collectivité prendra en charge les frais d'avocat sur présentation des factures acquittées. Elle pourra ensuite se retourner contre l'auteur des faits pour demander leur remboursement. En outre, elle dispose de la possibilité de se constituer directement partie civile devant la juridiction pénale.

Mme Laurence FRETY.- Y a-t-il des interventions ?

Mme Christiane CHARNAY.- Le groupe Givors en grand votera cette délibération car les faits sont graves et inacceptables. Mais je tiens quand même à souligner que lors des précédents mandats, Monsieur Boudjellaba et Madame Frety vous n'aviez pas voté la protection fonctionnelle de M. Passi quand il avait reçu lui-même des menaces de mort suite à un litige.

M. Antoine MELLIES.- Le groupe Givors fière votera également la demande de protection fonctionnelle pour des raisons politiques et juridiques dans un contexte national où les élus locaux, les maires, toutes sensibilités confondues, font preuve d'agressions, verbales ou physiques, inacceptables et il faudra d'ailleurs qu'à ce titre le législateur s'empare de ce sujet assez inquiétant pour renforcer la protection des élus locaux.

J'ai un regret, mais cela dépend du législateur, à savoir que tous les membres du conseil municipal ne puissent juridiquement bénéficier de la protection fonctionnelle puisqu'elle n'est réservée qu'à ceux qui ont une délégation ou qui suppléent le maire alors que lorsque l'on représente un groupe en tant que conseiller municipal, on est aussi exposé publiquement et on peut aussi faire l'objet, compte tenu de son mandat, de ses prises de position, de menaces et/ou d'agressions physiques. À ce titre, il n'est pas normal qu'on ne puisse pas en bénéficier. Cela pourrait être mon cas par exemple et j'ai bien peur que juridiquement je ne puisse pas bénéficier de cette protection fonctionnelle.

Enfin, je tiens à préciser que cette délibération ne fait pas débat sur le plan juridique, Madame Charnay contrairement à d'autres délibérations pour lesquelles il y avait un grand débat sur le vote de cette protection fonctionnelle, puisque dans cette affaire, c'est M. Boudjellaba qui est victime alors que dans d'autres, c'était M. Passi, concernant la prise illégale d'intérêts, qui était accusé et le tribunal avait considéré que la faute était tellement grave qu'elle était détachable de sa fonction de maire.

M. Laurent DECOURSELLE.- Le groupe Un Avenir pour Givors votera cette délibération en espérant que les auteurs soient rapidement interpellés.

Mme Christiane CHARNAY.- Au cas où M. Mellies n'ait pas entendu, j'ai précisé : « quand il avait reçu des menaces de mort suite à un litige ».

Mme Laurence FRETU.- Je ne vais pas revenir sur les conditions des précédentes demandes de protection fonctionnelle, je pense aussi que les conditions étaient très différentes.

Je partage également le regret que l'ensemble des élus ne puissent pas être protégés de la même manière. Le code général nous l'impose, mais concernant le statut de l'élu et en particulier de sa protection il y a encore du travail à faire.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- accorde la protection fonctionnelle à Monsieur Mohamed Boudjellaba, maire de Givors, pour les poursuites pénales à engager suite à la réception des courriers d'insultes et de menaces de mort ou d'atteinte aux biens dangereuse pour les personnes à l'encontre d'un élu public et diffamation non publique en raison de l'origine, l'ethnie, la nation, la race ou la religion ;
- autorise la prise en charge par la commune, sur présentation des factures acquittées, des frais d'avocat déjà engagés et ceux à venir dans le dossier pour mener les actions nécessaires à la défense de Monsieur Mohamed Boudjellaba.

Monsieur Boudjellaba réintègre la séance.

Présents : 33 - Procuration : 0 - Absent : 0

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Frety, et merci à tous.

Je vais ajouter deux mots sur ce qu'il se passe. Vous avez voté une protection fonctionnelle au sujet des insultes racistes dont j'ai pu faire l'objet et je vous en remercie.

Comme vous le savez, j'ai adressé un message à l'ensemble du personnel concernant la découverte d'une caméra dans mon bureau, de deux caméras dans le couloir et d'une caméra dans une salle de réunion à l'étage. J'ai demandé à un avocat de contacter le Procureur qui a diligenté une enquête. Vous êtes le conseil municipal, je souhaite que vous ayez l'information même si vous avez tous pu avoir l'information par un communiqué de presse que nous avons fait et par la presse. Je tenais à

dire ici ce que nous avons découvert à l'étage du cabinet. Ces caméras étaient dissimulées dans un détecteur de présence, elles n'étaient pas visibles et quand vous alliez à l'étage, il n'était signalé nulle part qu'il y avait des caméras. Je trouve la situation très grave et je tenais à vous en faire part et je vous ferai part de l'avancée de l'enquête notamment lors d'un prochain conseil sur cette situation. Je vous le dis, je suis sidéré par ce type de pratique.

M. Michel GOUBERTIER.- Comment avez-vous trouvé ces caméras ? À partir de quel moment vous êtes-vous aperçu de la présence de ces caméras ?

M. LE MAIRE.- Je vais répondre à la question parce qu'il faut répondre aux questions, mais c'était une parenthèse. On abordera ce sujet quand les enquêteurs auront posé tout ce qui s'est passé.

Mme Christiane CHARNAY.- Vous n'avez pas à répondre.

M. LE MAIRE.- Je ne comprends pas votre attitude, Madame Charnay.

Mme Christiane CHARNAY.- C'est hors délibération.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est hors délibération, mais Monsieur Goubertier veut savoir comment je les ai découvertes.

On m'a informé qu'il y avait des caméras à notre étage et dans mon bureau et une caméra donnait directement sur le bureau. Je pensais que ce n'était qu'un simple détecteur de présence, avec une petite lumière rouge qui s'allumait et s'éteignait en fonction de ma présence.

Les caméras et le serveur ont été retirés par la Police Nationale, tout est mis sous scellé. Nous verrons ce que dira l'enquête.

N°3

MANDAT SPÉCIAL POUR UN DÉPLACEMENT A PARIS DANS LE CADRE DU CONGRES DES MAIRES

M. LE MAIRE.- Il a été proposé lors du précédent conseil municipal que Madame Laurence Frety, Première adjointe, et moi-même allions au Congrès des maires et pour cela, il faut que vous nous accordiez un mandat spécial concernant les frais inhérents à ce déplacement.

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.* Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Par 29 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote

(Mme Marie BERLANDE, M. Fabrice RIVA, M. Damien ROCHE et M. Antoine MELLIES)

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide l'octroi d'un mandat spécial à monsieur le Maire et à Mme Laurence Fréty, 1ère adjointe au maire, pour un déplacement à Paris dans le cadre du Congrès des maires ;
- décide de prendre en charge les frais de mission, ainsi que les frais d'inscription, pour se rendre au Congrès, dans les conditions fixées par la présente délibération, sur présentation de justificatifs.

DROIT A LA FORMATION DES ÉLUS 2021

Mme Laurence FRETY.- Cette délibération concerne le droit à la formation des élus, formation indispensable si l'on veut mener à bien et exercer au mieux notre mandat. Il faut que cette délibération soit prise dans les trois mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal ; c'est encadré avec des montants minimums et maximums, nous proposons de fixer à 15 000 € le montant annuel de la formation pour que nous puissions bien exercer ce mandat et nous former.

M. Antoine MELLIES.- Notre groupe se réjouit que l'enveloppe dédiée à la formation des élus soit augmentée par rapport au mandat précédent. Maintenant, je voudrais connaître la clé de répartition des crédits de formation.

Sous le mandat précédent, on était assuré d'avoir un volume de crédits nous permettant de programmer une formation et de ne pas se précipiter. Je m'explique, vous avez de nouveaux élus avec des délégations, vous serez peut-être plus enclins que nous à vous former rapidement et il ne faudrait pas que l'on se retrouve en septembre-octobre avec des crédits dédiés à la formation des élus déjà consommés.

Je pense qu'il faut un volume de crédits planché par conseiller municipal pour que l'on sache à quoi s'en tenir et de quel volume de crédits nous aurons droit pour notre formation. C'est à cette condition que nous voterons la délibération.

M. Fabrice NOTO.- Je trouve la date du 1^{er} mars trop restrictive parce qu'on a des formations toute l'année. Si après le 1^{er} mars des formations sortent et sont renouvelées, comment cela va-t-il se passer ?

M. LE MAIRE.- Nous avons voulu donner un cadre : on a trois mois pour se voir avec les présidents pour décider des formations. J'entends ce que vous dites concernant une formation qui peut arriver en juillet.

Lors de la précédente mandature, je me suis aperçu que je n'ai pas été spécialement formé et on n'utilisait pas ces crédits. Aujourd'hui, l'idée est que les élus du conseil puissent utiliser ces crédits et pour ce faire, je demande aux présidents de groupe de faire des choix de formation afin que l'on en discute ensemble ; on le met dans le règlement intérieur du conseil municipal, mais on peut se laisser des marges de manœuvre. Il s'agit là de se donner un cadre, une clé de répartition ensemble, mais le but est bien que tout le monde puisse se former, ce qui n'était pas le cas par le passé, on ne faisait pas cette démarche, moi le premier. Pour faire la démarche, avec les présidents de groupe, il s'agit que chacun puisse dire ce dont il a besoin en termes de formation et on a un trimestre pour essayer de calibrer et de voir là où il y a le plus de besoins et ensuite, on peut se laisser une marge de manœuvre pour le reste de l'année.

Nous serons amenés à en rediscuter ayant prévu un travail avec les présidents de groupe pour le règlement intérieur.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ?

Mme Christiane CHARNAY.- On a bien compris que la date du 1^{er} mars peut être discutée ?

M. LE MAIRE.- Oui, on peut la discuter bien évidemment, l'idée est que l'on puisse se positionner sur un ensemble de formations, qu'on puisse l'anticiper, voir s'il nous reste des marges de manœuvre et ensuite, on peut déplacer le curseur. On essaye de le faire en bonne intelligence.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus, ainsi que ses modalités d'exercice ;
- dit que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65.

N°5

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Mme Laurence FRETY.- L'article 1650 du Code des impôts impose que chaque commune de plus de 2 000 habitants institue pour la durée du mandat une Commission Communale des Impôts Directs. Son rôle est essentiellement consultatif pour donner son avis notamment sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis et avoir des échanges avec l'administration fiscale.

Les membres de cette commission sont tirés au sort par la direction des impôts. Nous avons fait un appel aux contribuables qui voudraient se présenter dans cette commission, mais cela a eu très peu de succès, nous avons reçu une candidature que nous proposons donc. Au total, il y a neuf membres, le maire est membre de droit, et huit commissaires seront ensuite désignés par les Finances Publiques, huit titulaires et huit suppléants.

Je reçois à l'instant une deuxième candidature, nous avons donc la candidature de Mme Nadia Difallah et M. Jérôme Chabrier. Les autres membres seront désignés par les Finances Publiques parmi les contribuables Givordins.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? *Pas de question.* Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- adopte la liste des contribuables proposée.

N°6

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CENTRES SOCIAUX DE GIVORS

M. Loïc MEZIK.- Les centres sociaux de Givors ont été fondés le 1^{er} juin 1972 dans le but de susciter et favoriser le vivre-ensemble sur le territoire de la commune. Ils ont pour vocation d'être un lieu d'accueil, de rencontres, d'écoute, de partage et de concevoir et proposer des activités sociales, éducatives, culturelles et d'accompagner les habitants dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions, de projets à leur initiative.

Conformément aux statuts de l'association, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la Commune, à savoir deux représentants. En vertu de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous pouvons voter à main levée si le conseil municipal le souhaite.

M. LE MAIRE.- La majorité propose MM. Rahmouni et Mathey.

Êtes-vous d'accord pour le vote à main levée ? *Approbaton.*

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Par 25 voix pour et 8 ne prennent pas part au vote

(Mme Christiane CHARNAY, Mme Cécile BRACCO, M. Fabrice NOTO, M. Sébastien BERENGUEL, Mme Marie BERLANDE, M. Fabrice RIVA, M. Damien ROCHE, M. Antoine MELLIES)

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- désigne Monsieur Foued Rahmouni, et Monsieur Cyril Mathey pour représenter la commune de Givors au sein du conseil d'administration des centres sociaux de Givors.

M. Fabrice RIVA.- Je suis président d'une association dont le CCAS est adhérent et de fait, je ne prends pas part au vote.

N°7

DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL DES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

M. Azdine MERMOURI.- Nous sommes amenés à désigner des représentants au sein des conseils d'écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées. Ce conseil comprend le directeur d'école, le maire ou son représentant, un conseiller municipal désigné par le conseil municipal, les maîtres d'école, un des maîtres du réseau d'aide, les représentants des parents d'élèves, le délégué départemental. Le conseil d'école est une instance principale de l'école, c'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Entre autres, il vote le règlement intérieur, donne des avis sur le fonctionnement de l'école et sur les questions intéressant la vie de l'école.

Vous avez la liste des écoles et une liste de représentants a été établie. Le maire ou son représentant est d'office représentant au conseil d'école et pour chaque école, hormis les lycées et collèges, deux représentants du conseil municipal doivent être désignés.

Il est proposé les candidatures de :

Écoles maternelles	Candidatures
Édouard HERRIOT	Martine SYLVESTRE
Presqu'île	Chrystelle CATON
Simone VEIL	Tarik KHEDDACHE
Paul LANGEVIN	Abdelkader BRAHMI
Henri WALLON	Benjamin ALLIGANT
Joliot CURIE	Delphine PAILLOT
Romain ROLLAND	Dalila ALLALI

Louise MICHEL	Vanessa KESSAR-VALLIENNE
Jacques DUCLOS	Audrey CLAUSTRE-PENNETIER
Elsa TRIOLET	Nabiha LAOUADI

Écoles élémentaires	Candidatures
Jean JAURES	Sabine RUTON
LIAUTHAUD	Cyril MATHEY
Joliot CURIE	Delphine PAILLOT
Paul LANGEVIN	Abdelkader BRAHMI
Romain ROLLAND	Dalila ALLALI
Louise MICHEL	Vanessa KESSAR-VALLIENNE
Jacques DUCLOS	Audrey CLAUSTRE
Gabriel PERI	Nabiha LAOUADI

Collèges	Candidatures
Paul VALLON	Cyril MATHEY / Azdine MERMOURI
Lucie AUBRAC	Laurence FRETU/ Azdine MERMOURI

Lycée	Candidatures
Lycée professionnel Daniel CASANOVA	Audrey CLAUSTRE / Azdine MERMOURI
Lycée polyvalent ARAGON-PICASSO	Foued RAHMOUNI / Azdine MERMOURI

M. LE MAIRE.- Êtes-vous d'accord pour procéder à un vote à main levée et voter l'ensemble des représentants dans les écoles dans un même vote ? *Approbaton.*

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Par 24 voix pour et 8 ne prennent pas part au vote

(Mme Christiane CHARNAY, Mme Cécile BRACCO, M. Fabrice NOTO, M. Sébastien BERENGUEL, Mme Marie BERLANDE, M. Fabrice RIVA, M. Damien ROCHE, M. Antoine MELLIES)

le Conseil municipal, après avoir délibéré et procédé au vote à main levée :

- désigne les représentants suivants :

• Structures	• Représentants
• École maternelle Édouard HERRIOT	• Le maire ou son représentant + Martine Sylvestre
• École maternelle Presqu'île	• Le maire ou son représentant + Chrystelle Caton
• École maternelle Simone VEIL	• Le maire ou son représentant + Tarik Kheddache
• École maternelle Paul LANGEVIN	• Le maire ou son représentant + Abdelkader Brahmi
• École maternelle Henri WALLON	• Le maire ou son représentant + Benjamin Alligant
• École maternelle Joliot CURIE	• Le maire ou son représentant + Delphine Paillot
• École maternelle Romain ROLLAND	• Le maire ou son représentant + Dalila Allali
• École maternelle Louise MICHEL	• Le maire ou son représentant + Vanessa Kessar-Vallienne
• École maternelle Jacques DUCLOS	• Le maire ou son représentant + Audrey Claustre
• École maternelle Elsa TRIOLET	• Le maire ou son représentant + Nabiha Laouadi
• École élémentaire Jean JAURES	• Le maire ou son représentant + Sabine Ruton
• École élémentaire LIAUTHAUD	• Le maire ou son représentant + Cyril Mathey
• École élémentaire Joliot CURIE	• Le maire ou son représentant + Delphine Paillot
• École élémentaire Paul LANGEVIN	• Le maire ou son représentant + Abdelkader Brahmi

<ul style="list-style-type: none"> École élémentaire Romain ROLLAND 	<ul style="list-style-type: none"> Le maire ou son représentant + Dalila Allali
<ul style="list-style-type: none"> École élémentaire Louise MICHEL 	<ul style="list-style-type: none"> Le maire ou son représentant + Vanessa Kessar-Vallienne
<ul style="list-style-type: none"> École élémentaire Jacques DUCLOS 	<ul style="list-style-type: none"> Le maire ou son représentant + Audrey Claustre
<ul style="list-style-type: none"> École élémentaire Gabriel PERI 	<ul style="list-style-type: none"> Le maire ou son représentant + Nabiha Laouadi
<ul style="list-style-type: none"> Collège Paul VALLON 	<ul style="list-style-type: none"> Cyril Mathey et Azdine Mermouri
<ul style="list-style-type: none"> Collège Lucie AUBRAC 	<ul style="list-style-type: none"> Laurence Fréty et Azdine Mermouri
<ul style="list-style-type: none"> Lycée professionnel Daniel CASANOVA 	<ul style="list-style-type: none"> Audrey Claustre et Azdine Mermouri
<ul style="list-style-type: none"> Lycée polyvalent ARAGON-PICASSO 	<ul style="list-style-type: none"> Foued Rahmouni et Azdine Mermouri

N°8

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION INTERCOMMUNALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'INSERTION DANS LA VIE ACTIVE DES JEUNES (MIFIVA)

M. Foued RAHMOUNI.- La MIFIVA rayonne sur une vingtaine de communes et utilise la même géographie que celle de Pôle Emploi, mais avec un accompagnement spécifique sur les publics 16-25 ans.

Il est demandé au conseil municipal de Givors de nommer ses représentants parmi cette assemblée.

M. LE MAIRE.- La majorité propose en tant que titulaires M. Rahmouni, M. Vitorio, M. Kheddache, Mme Caton et Mme Ruton et en tant que suppléants Mme Batut, M. Mathey, M. Goubertier, Mme Claustre et M. Brahmi.

Êtes-vous d'accord pour faire pour chaque personne un vote à main levée ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *Unanimité pour procéder au vote à main levée.*

Pour le titulaire n°1 M. Rahmouni, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote*

Pour le titulaire n°2 M. Vitorio, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote*

Pour le titulaire n°3 M. Kheddache, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote*

Pour le titulaire n°4 Mme Caton, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote*

Pour le titulaire n°5 Mme Ruton, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote*

Pour le suppléant n°1, Mme Batut, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote*

Pour le suppléant n°2 M. Mathey, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote suppléant n°3 M. Goubertier, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote*

Pour le suppléant n°4 Mme Claustre, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote*

Pour le suppléant n°5 M. Brahmi, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote*

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et procédé à l'unanimité au vote à main levée :

- désigne Monsieur Foued Rahmouni, Monsieur Alipio Vitorio, Monsieur Tarik Kheddache, Madame Chrystelle Caton et Madame Sabine Ruton (Titulaires) et Madame Françoise Batut, Monsieur Cyril Mathey, Monsieur Michel Goubertier, Madame Audrey Claustre et Monsieur Abdelkader Brahmi (Suppléants) pour représenter la commune de Givors au sein du conseil d'administration de la Mission Intercommunale pour la Formation professionnelle et l'Insertion dans la Vie Active des jeunes (MIFIVA).

N°9

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES

M. Foued RAHMOUNI.- Le fonds d'aide aux jeunes s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans qui rencontrent des difficultés dans leur insertion sociale et professionnelle.

L'année dernière, l'enveloppe dédiée au fonds d'aide aux jeunes était de 9 000 €, 4 500 € versés par la ville de Givors et 4 500 € versés par la Métropole de Lyon. La gestion opérationnelle de ce fonds d'aide aux jeunes est dévolue à la MIFIVA.

Il est demandé au conseil municipal de choisir un titulaire et un suppléant parmi cette assemblée.

M. Antoine MELLIES.- Pour notre groupe, nous présentons la candidature de Damien Roche en tant que titulaire.

M. LE MAIRE.- La majorité propose en tant que titulaire M. Rahmouni et en tant que suppléant M. Mezik.

Peut-on procéder à main levée ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *Unanimité pour procéder au vote à main levée*

Y a-t-il des votes contre la candidature de M. Rahmouni ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *24 voix pour, 4 voix contre et 5 ne prennent pas part au vote*

Y a-t-il des votes contre la candidature de M. Roche ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *4 voix pour et 29 voix contre*

Y a-t-il des votes contre la candidature de M. Mezik ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote*

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et procédé à l'unanimité au vote à main levée :

- désigne Monsieur Foued Rahmouni, titulaire et Monsieur Loïc Mezik, suppléant pour le représenter au sein de la commission d'attribution du Fonds d'Aide aux Jeunes.

N°10

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INSTITUT ÉDUCATIF THÉRAPEUTIQUE ET PÉDAGOGIQUE DE LA CRISTALLERIE (ITEP)

M. Foued RAHMOUNI.- La Cristallerie, implantée à Givors à proximité du Centre Technique Municipal, accueille des adolescents âgés de 12 à 20 ans qui présentent des difficultés notamment d'ordre psychologique qui les freinent dans leur insertion et dans le fait qu'ils puissent suivre des études de manière claire et approfondie.

Il est demandé à cette assemblée de choisir en son sein un représentant de la Ville.

M. LE MAIRE.- La majorité propose Mme Ruton. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote*

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et procédé à l'unanimité au vote à main levée :

- désigne Madame Sabine Ruton pour représenter la commune de Givors au sein de l'Institut Éducatif, Thérapeutique Et Pédagogique (ITEP) de la Cristallerie.

N°11

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU FICHER COMMUN DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE DU RHÔNE

Mme Nabiha LAOUADI.- Nous allons procéder à la désignation des membres de cette assemblée, un titulaire et un suppléant. Pour rappel, le fichier commun de la demande locative est un dispositif de gestion partagée de la demande et des attributions de logement. Elle a une compétence métropolitaine.

M. LE MAIRE.- Je propose de procéder à un vote à main levée. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *Unanimité pour procéder au vote à main levée*

Nous proposons Mme Laouadi en tant que titulaire. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *25 voix pour et 8 ne prennent pas part au vote*

Nous proposons M. Rahmouni en tant que suppléant. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *25 voix pour et 8 ne prennent pas part au vote*

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et procédé à l'unanimité au vote à main levée :

- désigne Madame Nabiha Laouadi (Titulaire) et Monsieur Foued Rahmouni (Suppléant) pour le représenter au sein de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône.

N°12

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON MÉTROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI

M. Foued RAHMOUNI.- La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi a pour projet de participer au dispositif d'insertion. Sa compétence est métropolitaine et l'objectif est de mobiliser les entreprises afin de créer les conditions pour un développement du territoire inclusif. L'objectif est également d'articuler les politiques publiques en matière de développement économique et d'accès à l'emploi.

Il est demandé à cette assemblée de choisir en son sein un titulaire et un suppléant.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de voter à main levée. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *Unanimité pour procéder au vote à main levée.*

Nous proposons au poste de titulaire M. Rahmouni. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *25 voix pour et 8 ne prennent pas part au vote*

Nous proposons au poste de suppléant M. Mathey. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *25 voix pour et 8 ne prennent pas part au vote*

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et procédé à l'unanimité au vote à main levée :

- désigne Monsieur Foued Rahmouni (Titulaire) et Monsieur Cyril Mathey (Suppléant) pour représenter la commune de Givors au sein du conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi.

N°13

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

M. LE MAIRE.- Une circulaire du 26 octobre 2001 a créé le correspondant défense municipal en charge des questions de défense dans chaque commune. Celui-ci est désigné au sein du conseil municipal et a en charge notamment les missions suivantes :

- Remplir une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.
- Apporter des informations sur l'actualité de la défense (opérations conduites par les forces françaises sur le territoire national et à l'étranger, impact économique, social et technologique de la défense, ou encore les modalités d'accès aux emplois civils et militaires de la défense).
- Expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense.
- Avoir un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Je vous propose la candidature de M. D'Angelo.

M. Antoine MELLIES.- Nous allons présenter pour la forme la candidature de Damien Roche.

J'en profite pour insister sur le fait que l'actualité du Covid a montré l'utilité de ceux dont on ne parle pas beaucoup, à savoir des réservistes. Près de Givors à Lyon, le 7^{ème} Régiment du matériel s'est particulièrement illustré à l'occasion de cette crise du Covid puisqu'il a été aux avant-postes notamment sur la fourniture de masques et de moyens logistiques pour les hôpitaux et pour faciliter les flux entre les services de santé.

Évidemment, il ne faudrait surtout pas que le correspondant défense soit un rôle factice qui consiste uniquement à le nommer parce qu'il faut en nommer un, j'espère que cela fera partie de vos priorités. Il y a un aspect important pour faire connaître notamment la réserve opérationnelle qui peut

intéresser des Givordins et parce que c'est un facteur de sociabilisation et de réinsertion ; il y a l'ITEP, les centres sociaux, mais il y a aussi l'armée, que ce soit dans l'active ou dans la réserve opérationnelle. Elle a prouvé toute sa valeur, raison pour laquelle nous présentons Damien Roche à ce poste.

M. Laurent DECOURSELLE.- Le groupe Un Avenir pour Givors propose ma candidature à ce poste de conseiller défense de par mon parcours professionnel en charge pendant 20 ans au sein du Ministère de la Défense. Ça ne sera pas sur la forme, mais sur le fond. Je suis très motivé aujourd'hui dans le cadre de la réserve opérationnelle et j'estime avoir une plus-value pour ce conseil municipal pour être un interlocuteur *ad hoc*.

M. LE MAIRE.- Je vais vous proposer quelque chose, à savoir que l'un des deux groupes soit suppléant et que vous travailliez de concert avec M. D'Angelo et la majorité.

Mme Christiane CHARNAY.- Givors en Grand va présenter quelqu'un aussi.

M. LE MAIRE.- Si vous voulez, cela ne pose aucun problème.

J'entends bien les qualités de nos conseillers municipaux qui présentent leur candidature, la majorité présente un candidat, la place de suppléant est vacante, nous pouvons donc travailler de concert.

Je ne me suis pas concerté avec ma majorité, mais je trouve que c'est équilibré et pertinent.

Mme Christiane CHARNAY.- Pour le groupe Givors en Grand, nous proposons Fabrice Noto qui est ancien gendarme.

M. LE MAIRE.- Vous ne voulez pas vous arranger entre vous ?

Je ferai une pause et la majorité fera un choix. Je peux suspendre la séance une minute, je veux juste que l'on soit suffisamment intelligent collectivement. Les candidatures de M. Roche, M. Noto et M. Decourselle sont de qualité, techniquement je n'ai qu'un poste de suppléant, mais je note l'envie des uns et des autres.

M. Laurent DECOURSELLE.- Je réaffirme que ma motivation n'est pas de forme comme celle de [M.] Mellies, elle est sur le fond et je me distingue de la candidature de circonstance de Mme Charnay.

M. Antoine MELLIES.- Je veux préciser à M. Decourselle que je m'appelle Monsieur Mellies. Quand on a une petite expérience dans l'armée, en général on tient à respecter les dénominations des uns et des autres.

J'ai dit *pour la forme* parce que je ne m'attendais pas à ce que M. Boudjellaba propose d'ouvrir le poste de suppléant donc je savais que le score nous était défavorable. Pour autant, nous avons proposé Damien Roche parce qu'il a des qualités évidentes comme pompier professionnel et pompier volontaire, il est en lien avec les autorités civiles et militaires et lui, contrairement à d'autres, n'a pas utilisé son uniforme à d'autres fins que celles de servir son corps de métier.

Je pense que sa candidature est tout à fait légitime.

M. LE MAIRE.- Je propose de voter pour le poste de titulaire pour M. D'Angelo. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *29 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote*

Pour le poste de suppléant, je demande une minute de suspension de séance et je demande à la majorité de venir avec moi pour faire un choix.

(La séance, suspendue à 20 heures 03, est reprise à 20 heures 08.)

M. LE MAIRE.- Nous reprenons.

Nous avons trois candidatures : M. Decourselle, M. Roche et M. Noto. Au sein de la majorité, il a été décidé que chacun est libre de voter pour qui il veut.

Pour assumer pleinement nos choix, je vous propose de voter à main levée.

Une personne n'étant pas d'accord dans le groupe, nous allons voter à bulletin secret.

Vous avez chacun des bulletins, je vous propose de mettre un nom ou pas sur votre bulletin.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Il est procédé au dépouillement.

À l'issue du scrutin, le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 28
- Voix recueillies par les candidats :
 - Monsieur Damien Roche : 6 voix pour
 - Monsieur Laurent Decourselle : 18 voix pour
 - Monsieur Fabrice Noto : 4 voix pour

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et procédé au vote à main levée à l'unanimité concernant le poste de titulaire et au vote à bulletin secret concernant le poste de suppléant :

- désigne comme correspondant défense Monsieur Grégory D'Angelo en tant que titulaire et Monsieur Laurent Decourselle en tant que suppléant.

N°14

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Mme Nabiha LAOUADI.- La commission d'appel d'offres est un organe collégial qui intervient au stade de l'attribution de l'ensemble des marchés publics dont le montant dépasse les seuils de procédure formalisée européens. À ce jour, ces seuils sont fixés à 214 000 € pour les marchés de fournitures et de services et 5 350 000 € pour les marchés de travaux.

Elle est également saisie pour avis pour tout projet d'avenant à un marché public lorsqu'il dépasse 5 % du montant initial.

La commission d'appel d'offres peut également être saisie pour les marchés passés selon une procédure adaptée.

La composition de cette commission est fixée par l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et nous avons quatre listes :

- Liste Construisons ensemble avec 5 titulaires et 5 suppléants
- Liste Givors en grand avec 2 titulaires et 2 suppléants
- Liste Un Avenir pour Givors avec 1 titulaire et 1 suppléant
- Liste Givors fière avec 2 titulaires et 2 suppléants

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres candidatures ? *Pas d'autres candidatures.* Êtes-vous d'accord pour procéder à un vote à main levée ?

M. Laurent DECOURSELLE.- Une observation en propos liminaire sur la nécessité d'avoir de la transparence que vous souhaitez et que vous appeliez de vos vœux lors de la campagne électorale et je vous en remercie. Je trouve très intéressant qu'un représentant de l'opposition, de quelque parti que ce soit, puisse siéger dans cette commission d'appel d'offres pour garantir ce que vous-mêmes souhaitez, la transparence dans cette commission.

M. Antoine MELLIES.- Il ne s'agit pas de la volonté du maire, il s'agit tout simplement du fait qu'il y a cinq titulaires et que, mécaniquement, y compris durant le mandat précédent il y avait un élu de l'opposition et là il y en aura peut-être deux. Sinon ça va se jouer par rapport au plus âgé.

M. LE MAIRE.- Êtes-vous d'accord pour voter à main levée par liste ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *Unanimité pour procéder au vote à main levée.*

Y a-t-il des votes contre la liste de Construisons Ensemble ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *22 voix pour*

Y a-t-il des votes contre la liste Givors en grand ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *4 voix pour*

Y a-t-il des votes contre la liste Un Avenir pour Givors ? Des abstentions ? ne prennent pas part au vote ? *3 voix pour*

Y a-t-il des votes contre la liste Givors fière ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *4 voix pour.*

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et procédé à l'unanimité au vote à main levée :

- déclare les membres de la commission d'appel d'offres suivants :

• Titulaires	• Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> • Audrey Claustre • Nabiha Laouadi • Laurence Fréty • Sébastien Berenguel • Fabrice Riva 	<ul style="list-style-type: none"> • Dalila Allali • Vanessa Kessar-Vallienne • Abdelkader Brahmi • Cécile Bracco • Marie Berlande

N°15

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Mme Nabiha LAOUADI.- La commission de délégation de service public est un organe collégial qui intervient obligatoirement au titre des compétences suivantes :

- Ouvre les plis contenant les candidatures ;
- Dresse la liste des candidats ;
- Établit un rapport présentant la liste des entreprises admises ;
- Émet un avis sur les offres analysées ;

- Émet un avis sur tout projet d'avenant.

Cette commission est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Nous avons la liste de :

- Construisons ensemble avec 5 titulaires et 5 suppléants
- Givors en grand avec 2 titulaires et 2 suppléants
- Un Avenir pour Givors avec 1 titulaire et 1 suppléant
- Givors fière avec 2 titulaires et 2 suppléants

M. LE MAIRE.- Je sollicite l'accord de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *Unanimité pour procéder au vote à main levée.*

Y a-t-il des votes contre la liste Construisons ensemble ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *22 voix pour*

Y a-t-il des votes contre la liste Givors en grand ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *4 voix pour*

Y a-t-il des votes contre la liste Un Avenir pour Givors ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *3 voix pour*

Y a-t-il des votes contre la liste Givors fière ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *4 voix pour*

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et procédé à l'unanimité au vote à main levée :

- déclare les membres de la commission de délégation de service public suivants :

• Titulaires	• Suppléants
• Audrey Claustre	• Dalila Allali
• Nabiha Laouadi	• Vanessa Kessar-Vallienne
• Laurence Fréty	• Abdelkader Brahmi
• Fabrice Noto	• Cécile Bracco
• Antoine Mellies	• Fabrice Riva

N°16

RETRAIT DE PRINCIPE DE LA COMMUNE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV)

M. Azdine MERMOURI.- C'est un retrait de principe du SITIV, syndicat intercommunal des technologies et de l'information. Pour la ville de Givors, le SITIV gère une partie des services informatiques (mails, agenda), une autre partie étant en local.

La participation de la commune au SITIV s'élève à 264 000 € par an. Ce coût de services offerts par le SITIV semble trop important par rapport à la qualité de service et l'utilisation que l'on en a. Par ailleurs, le SITIV poursuit malheureusement sa propre vision stratégique qui est encore très incertaine et surtout, qui ne s'inscrit pas dans la stratégie métropolitaine. Pour la ville de Givors, le SITIV est plus vu comme un frein à notre développement que comme une qualité, raison pour

laquelle nous souhaitons engager un retrait de principe qui préfigure la suite à donner pour les services informatiques.

Mme Christiane CHARNAY.- Alors que toutes les communes semblent aller vers plus de mutualisations, à Givors nous allons faire le contraire. L'excellent travail réalisé ces dernières années par le personnel et les membres du conseil d'administration du SITIV ont permis de convaincre toutes les villes que la mutualisation des compétences informatiques était utile à tous.

D'ailleurs, le nouveau président du SITIV a été élu avec 16 voix sur 18, dont 4 voix des élus de Droite. C'est donc une bonne chose pour conforter un outil devenu indispensable pour la transformation numérique que nous connaissons tous, notamment pour notre commune pour des raisons d'efficacité interne autant que pour les enjeux de relation avec les habitants, sans compter l'importance que prend le distanciel dans les organisations de travail ou même les relations entre élus.

Je vous invite vivement à lire le rapport d'activité 2019 du SITIV qui est très complet et qui, de manière exhaustive, nous donne beaucoup d'indications. Pour rappel, le SITIV pour Givors, c'est un poste de travail d'ingénieur système, 20 collaborateurs, 40 serveurs, 50 liaisons optiques, 1 plate-forme globale d'hébergement et de sécurité, 13 plates-formes de service. C'est aussi la gestion du site Internet, des adresses IP, des comptes de messagerie, le portail agent/élu, la messagerie collaborative, la gestion de l'état-civil, des élections, du recensement, la gestion de l'action sociale, des finances, des marchés, des ressources humaines, la gestion des fiches de paie, des actes transmis à la préfecture et à la trésorerie principale, la gestion des courriers à travers l'application Maarch, l'archivage électronique, les formations pour le personnel, la mise en réseau pour l'ensemble des sites de la ville et établissements scolaires. Alors oui, je pense que le SITIV est pour nous et vous très utile quotidiennement.

Le groupe Givors en grand votera contre cette délibération.

M. Azdine MERMOURI.- Nous avons eu droit à un tableau technique de ce que propose le SITIV, il n'en demeure pas moins que le coût des services qu'il nous fournit reste très élevé au regard de ce qu'il propose. Je rappelle que les services qu'il nous propose, c'est globalement du mail, 300 boîtes mail, je pourrais aussi m'étaler sur le plan technique, mais je pense que le coût n'y est pas.

Au-delà du coût, le service n'y est pas en termes de qualité de service et j'en prends pour preuve les personnes qui travaillent dans les services de la ville qui ont des difficultés avec le SITIV, je suis étonné que vous n'ayez pas cette information.

Par ailleurs, vous parlez de mutualiser les moyens. En effet, cela me paraît intéressant, mais je m'interroge sur le fait que le SITIV poursuit une stratégie incertaine et qui n'est pas du tout alignée avec celle de la Métropole de Lyon. On peut se demander pourquoi.

M. LE MAIRE.- La démarche de la majorité est d'aller directement à la Métropole, on n'a pas besoin de passer par le SITIV. On mutualise au sein de la Métropole.

N'allez pas dire ou faire dire qu'à Givors on va dans une démarche inverse, bien au contraire, supprimons ces syndicats qui aujourd'hui n'apportent pas les réponses suffisantes à notre stratégie numérique. Nous nous inscrivons pleinement dans la Métropole et nous pensons qu'il est préférable pour nous d'être dans cet ensemble de 59 communes qu'est la Métropole plutôt que d'être dans un syndicat avec 8 communes et dont le service est mal rendu.

Madame Charnay, vous qui êtes conseillère métropolitaine, vous devriez être ravie que nous défendions cela et vous devriez voter notre démarche.

M. Foued RAHMOUNI.- Je ne vais pas me permettre d'étaler les aspects techniques, le parcours professionnel de M. Mermouri parle pour lui et s'il considère qu'il y a un gap trop important entre les services rendus et la qualité et les outils fournis aux agents de la ville, aux élus et aux Givordins, il est évident que nous sommes derrière lui et que nous lui faisons entièrement confiance.

Lors de la mandature précédente, des rapports du SITIV étaient soumis au conseil municipal dans lesquels Givors n'était pas mentionnée et lorsque l'on demandait au représentant de Givors ce qu'il avait fait au sein du SITIV et ce que le SITIV avait mis en place en termes de développement d'outils informatiques pour la ville de Givors, il était incapable de répondre.

Et ce qui m'étonne, c'est que vous semblez avoir des informations bien plus précises que ce que peut avoir M. Mermouri qui représente la ville au sein du SITIV. Dites-moi si je me trompe, mais je crois savoir que le président du SITIV est Pierre-Alain Millet, un camarade, et j'ai plus le sentiment que vous défendez des camarades plutôt que les Givordins et cela me questionne. Surtout, je trouve cela décevant venant de quelqu'un qui parle de solidarité et du fait de défendre les Givordins.

Mme Christiane CHARNAY.- Je ne défends pas du tout M. Pierre-Alain Millet. Je connais très bien le SITIV, lors de la précédente mandature nous avons toujours eu des rapports d'activité où on a démontré pour Givors en quoi cela consistait. Tout ce que j'ai dit aujourd'hui, c'est dans le rapport d'activité de 2019 qui est consultable par tous. Il n'y a pas de problème.

A-t-on posé la question à la Métropole pour essayer d'avancer avec elle ? Je n'en ai pas entendu parler. On s'est posé cette question au SITIV au moment où le préfet avait demandé que les syndicats se rassemblent. Le SITIV avait étudié la possibilité de se rapprocher de la Métropole, mais n'ayant pas du tout les mêmes enjeux avec la Métropole, cela n'a pas pu aboutir.

Je défends un syndicat intercommunal comme je défends le SIGR, le SMAGGA, je défends un syndicat intercommunal qui rend un service aux Givordins, à la collectivité.

Je voudrais que vous nous en disiez un peu plus par rapport à la Métropole. Et vous ferez peut-être appel au privé puisqu'on me dit que M. Mermouri est très bien placé dans ce contexte. Il me semble que l'appel au privé sera deux fois plus onéreux que l'appel à un syndicat intercommunal, mais je ne défends en aucun cas mon camarade, comme vous le dites, Monsieur Rahmouni.

M. LE MAIRE.- C'est l'impression que vous laissez quand même et c'est dommage de ne pas laisser une autre impression, à savoir celle de défendre les intérêts des Givordins. C'est regrettable.

Votre camarade, Pierre-Alain Millet, sera content que vous l'ayez défendu dans ce conseil, au détriment des Givordins.

Mme Christiane CHARNAY.- Je vous rappelle que sur les huit villes, il n'y a pas que des villes de gauche.

M. LE MAIRE.- Et je pense que vous entendrez parler d'autres villes qui feront la même démarche que nous.

Mme Christiane CHARNAY.- Pierre-Bénite l'a déjà fait et ils sont toujours là.

M. LE MAIRE.- Vous connaissez les conditions pour sortir du SITIV, Madame Charnay ?

Mme Christiane CHARNAY.- Oui, j'ai posé des questions.

M. LE MAIRE.- Est-ce que le camarade Pierre-Alain Millet vous les a données ?

Mme Christiane CHARNAY.- Je pense que *camarade Pierre-Alain Millet*, c'est hors propos. Monsieur Pierre-Alain Millet, président du SITIV, je suis d'accord.

M. LE MAIRE.- Je vais vous dire les conditions pour sortir du SITIV, raison pour laquelle on appelle cela un retrait de principe. On ne va pas se retirer du SITIV, en revanche nous ferons tout pour aller vers la Métropole, vers quelque chose de différent.

Aujourd'hui, il y a huit communes au sein du SITIV et pour le quitter, il faut plusieurs conditions :

- il faut que les conseils municipaux des huit communes délibèrent sur la même délibération,
- il faut que les communes qui délibèrent pour en sortir représentent 2/3 de la population.

Sur huit villes, si cinq communes décident de quitter le SITIV, il faut que chacune délibère et il faut que cela représente à peu près 2/3 de la population. C'est ensuite soumis au préfet et c'est lui qui dissout le SITIV. On ne peut pas sortir comme ça.

Simplement on le dit aujourd'hui et ensuite, il y a un ticket de sortie parce qu'il faut payer l'immeuble tout neuf du camarade Millet à Vénissieux ou de la camarade Picard.

Mme Christiane CHARNAY.- Les camarades de la Métropole vont être contents !

M. LE MAIRE.- Permettez-moi de défendre les intérêts des Givordins que vous ne défendez pas.

Le jour où le SITIV défendra les intérêts des Givordins et de la commune de Givors, effectivement on se mettra autour de la table. Je remercie le temps passé à porter des améliorations de la part de M. Mermouri notamment aux équipes du SITIV, ce qui n'avait pas été fait par d'autres prédécesseurs.

Aujourd'hui, notre démarche vise à mutualiser au sein de la Métropole. Vous êtes dans une autre démarche, grand bien vous en fasse, mais sachez que la démarche de la majorité est celle que l'on vous a dite.

M. Sébastien BERENGUEL.- Monsieur Mermouri nous explique que c'est trop onéreux, mais avez-vous un tableau comparatif entre le SITIV et la Métropole ?

Est-ce vraiment objectif ou est-ce que l'on demande de sortir du SITIV parce que M. Mermouri n'a pas été vice-président ?

M. Azdine MERMOURI.- Nous sommes sur un retrait de principe, viendra le temps où les éléments purement financiers seront présentés. À ce moment-là, votre question sera pertinente.

À la *louche*, par rapport aux coûts des licences et de fonctionnement que nous avons au SITIV, 265 000 €, je pense ne pas me tromper en disant que – 30-40%, c'est largement atteignable.

Nous prenons une décision de retrait de principe, vous allez vite en besogne parce que le moment venu les éléments techniques seront présentés et nous ferons des choix.

M. Sébastien BERENGUEL.- Vous me dites que je vais vite en besogne, mais c'est vous qui dites que c'est trop onéreux. Vous dites qu'on peut avoir 30-40 % moins cher, je veux juste comprendre si on est sûr de ces chiffres.

M. Azdine MERMOURI.- On est sûr.

Le second élément qui paraît le plus important porte sur la stratégie de développement numérique. Demandez au SITIV où ils veulent aller, vous verrez que c'est le flou le plus total.

Le rapport 2019 prévoit de créer encore plus de mails, c'est ridicule. Si on tient compte du développement de la ville, des attentes, des enjeux pour nos habitants, le SITIV me paraît encore très loin du compte. La Métropole me paraît beaucoup plus avancée en termes de développement numérique. Pour les enjeux de demain, la Métropole me paraît être un candidat plus intéressant que le SITIV. Si on devait rester au sein du SITIV, ce serait un frein à notre développement. Globalement pour atteindre le niveau de la Métropole, il va falloir encore cinq ans au SITIV. Peut-on se permettre ce temps-là ? Non, surtout à notre époque.

Viendra le moment où les coûts seront présentés et je rappelle que la stratégie du SITIV est quasi inexistante.

M. LE MAIRE.- Et nous, nous avons une stratégie très claire.

Mme Christiane CHARNAY.- Vous pouvez retrouver la stratégie du SITIV dans le rapport d'activité.

Vous n'avez pas répondu à la question par rapport à la Métropole, peut-elle prendre en charge le domaine informatique de la ville de Givors ?

M. LE MAIRE.- Tout ce que l'on peut mutualiser avec la Métropole, on le fait, et sur d'autres aspects nous avons la capacité de faire seul. D'autres communes font des choses seules. Je prends l'exemple de Grigny qui fait des choses dans le cadre du SITIV et d'autres choses en dehors du SITIV. Nous serons aussi amenés, dans le cadre de notre stratégie, à amener nos concitoyens à utiliser un peu plus les outils numériques, les tablettes, les outils distanciels. Pour faire le service public de demain, il nous faut avoir la main sur cette politique.

Je rappelle que nous ne sommes là que depuis trois mois et nous commençons à travailler les choses.

Notre stratégie va se définir au fil des mois et nous aurons à cœur de la débattre dans ce conseil municipal d'ici quelques mois, le temps de la finaliser. Monsieur Mermouri dit que vous allez vite en besogne et, en effet, nous n'avons pas les éléments purement factuels, mais de par l'expérience que nous avons et les personnes que nous avons rencontrées, nous sommes en mesure de dire que nous pouvons faire des économies pour les Givordins tout en ayant de la qualité et en menant notre stratégie numérique envers les Givordins et les services de la ville.

Mme Christiane CHARNAY.- Nous serons très attentifs à cela, le personnel doit aussi entrer en compte.

M. LE MAIRE.- Bien évidemment, mais tout cela sera dans le package le moment venu.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Par **29 voix pour et 4 contre**

(Mme Christiane CHARNAY, Mme Cécile BRACCO, M. Fabrice NOTO et M. Sébastien BERENGUEL)

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide de mettre en œuvre la procédure de retrait de la commune de Givors du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV), conformément à l'article L. 5211-19 du Code général des collectivités territoriales ;
- dit que la présente délibération sera notifiée au Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV).

N°17

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2020

M. Foued RAHMOUNI.- La Dotation Politique de la Ville bénéficie chaque année aux communes de Métropole et d'Outre-Mer particulièrement défavorisées en apportant un soutien renforcé aux quartiers prioritaires.

Pour l'année 2020, cette enveloppe représente un total de 469 238 € qui ont été utilisés sur deux projets :

- Aménagement de deux classes et de blocs sanitaires au sein de l'école Liauthaud
- projet du centre commercial des Vernes à hauteur de 209 000 €.

M. Antoine MELLIES.- J'ai une question par rapport à ce que vous nous aviez dit concernant la restructuration du pôle de services et de commerces des Vernes, avez-vous rencontré les commerçants pour actualiser leur état d'esprit par rapport à ce projet dans le cadre de la crise du Covid ? Je croyais qu'il était prévu de demander à la Région de proroger l'éligibilité des dépenses.

Ou est-ce que vous maintenez le rythme tel que prévu initialement ? Et d'ailleurs quel est l'état d'esprit des commerçants du pôle commercial des Vernes ?

M. Foued RAHMOUNI.- Ce sont les services de l'Etat qui décident de la dotation DPV.

Quant au centre commercial des Vernes, une rencontre avec les commerçants est prévue le 30 septembre dans le but de faire le point sur le projet avec eux, leur permettre de poser leurs questions. Nous sommes conscients qu'il y a de gros enjeux financiers pour les commerçants et plus largement pour l'ensemble des habitants des Vernes et il s'agit de faire en sorte de leur permettre d'avoir un commerce de proximité de qualité.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- adopte la proposition des opérations listées ci-dessus, au titre de la Dotation Politique de la Ville à allouer à Givors pour l'année 2020 ;
- adopte les modalités de financement de ces opérations ;
- autorise monsieur le Maire à solliciter la subvention à percevoir et à signer tout document nécessaire à son versement.

N°18

CONVENTION PUR (PROJET URBAIN RÉGIONAL) AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET LA MÉTROPOLE DE LYON POUR LES PROJETS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DU CENTRE-VILLE ET DES VERNES

M. Foued RAHMOUNI.- Il s'agit de sceller avec la Région des financements autour du projet Oussekiné dont la maîtrise d'ouvrage est dévolue à la Métropole.

La deuxième enveloppe porte sur le centre commercial des Vernes dont la maîtrise d'œuvre est dévolue à la ville de Givors.

Nous faisons une seule convention et non pas deux du fait des temporalités et des élections régionales qui sont déjà là, en 2021. Il s'agit d'avoir des engagements écrits de la part de la Région pour avoir l'assurance de toucher cette enveloppe de financement.

M. Fabrice RIVA.- Je vais être obligé de vous quitter le temps de la délibération, je ne participerai pas au débat, ayant des intérêts privés.

M. Riva quitte la salle.

Présents : 32 - Procuration : 0 - Absent : 1

M. Laurent DECOURSELLE.- Concernant ces deux opérations, l'une me semble urgente notamment sur le quartier des Vernes parce que les populations sont en souffrance et ont parfois des réactions de rejet des politiques publiques générales. Il y a vraiment urgence à intervenir sur ce quartier, quand bien même on y a mis énormément d'argent depuis des années l'équilibre est très fragile. Je souhaite vraiment que la nouvelle municipalité soit très motrice sur ce dossier.

Une interrogation concernant le projet Oussekiné. Vous savez que le projet, tel qu'il est dimensionné aujourd'hui, va impacter 25 places de parking en centre-ville, c'est de plus en plus l'anarchie en centre-ville, les gens sont excédés, ils vont chercher les commerces ailleurs, les commerçants

souffrent, les forains réclament des solutions urgentes. Comment entendez-vous accompagner ce projet notamment pour refaire vivre et battre le cœur du centre-ville ?

M. Antoine MELLIES.- Notre groupe souhaite avoir un vote par division entre l'opération Oussekiné et l'opération des Vernes. Sur l'opération Oussekiné, notre groupe va s'abstenir.

Vous l'avez vu, M. Riva est sorti parce qu'il a des prises d'intérêts, mais il n'est pas le seul propriétaire concerné par cette opération et je tiens à dire qu'il y a un problème. Le principe de cette opération ne nous pose pas de problème, nous avons suivi d'ailleurs ce projet sous le mandat précédent

Je tiens à préciser que, même si des places de stationnement vont disparaître, le fait que dans les nouveaux projets on prévoit des places de stationnement privées a vocation à enlever une partie de l'utilisation du parking Oussekiné vers ce type de places de stationnement, à condition que l'on fasse faire le travail à la police municipale notamment sur les zones bleues. Lorsque l'on n'exige pas des promoteurs immobiliers qu'ils mettent des garages avec porte électrique et non pas mécanique afin de ne pas devoir sortir de sa voiture, je vous le dis tout de suite, quand on s'arrête chez soi 15 minutes et qu'il y a une place libre sur le parking, on l'utilise. Et je sais de quoi je parle.

Il y a un problème sur les acquisitions foncières. Vous savez qu'on est sur un quartier en souffrance, le prix de l'immobilier y est très faible et ceux qui ont investi l'ont fait pour avoir une rentabilité locative. Quand on leur dit qu'on va leur payer le prix de l'immobilier, tout le monde s'en moque parce que ce bien leur permet d'obtenir un petit loyer donc un complément de revenu. L'attitude de la Métropole à l'endroit de ces propriétaires fonciers n'est pas acceptable et on est en train d'aller vers des procédures d'expropriation alors qu'on aurait pu avoir une logique plutôt intelligente sur cette question pour éviter d'en venir au conflit juridique. Je crains que cela ne retarde l'opération et que cela ait des conséquences politiques, dans le sens où certains propriétaires ne vont pas se laisser faire.

C'est dommage parce que cette opération dans son ensemble présente de nombreux avantages et je pense que la ville de Givors a un rôle à jouer et ne doit pas se contenter de dire que comme la maîtrise d'ouvrage relève de la Métropole de Lyon, elle n'a rien à dire dans cette affaire.

Nous aimerions avoir un vote par division sur les deux dossiers avec un vote pour concernant les Vernes et abstention concernant Oussekiné. Et si ce n'est pas le cas, nous nous abstiendrons sur l'ensemble de la délibération.

M. Foued RAHMOUNI.- En effet, nous sommes conscients que cela risque d'avoir un impact sur le stationnement disponible en centre-ville. Mais le projet va se faire en trois temps : entre juin 2020 et décembre 2021 - rénovation de la rue Charles Simon, janvier 2022 à mars 2024 - démolition/rénovation des espaces publics de cœur îlot, janvier 2023 à décembre 2024 - construction des logements neufs.

Aujourd'hui, de par la législation dès qu'il y a une nouvelle construction le nombre de places de stationnement est réglementé et nous sommes plutôt d'accord, les promoteurs sont plutôt réticents à augmenter les places de stationnement disponibles, cela veut dire que pour eux aussi le bénéfice est moins important. J'ai demandé aux services d'avoir une stratégie plus globale sur la question du stationnement sur l'ensemble du centre-ville, notamment s'attaquer à l'un des fléaux que l'on observe depuis plusieurs années, à savoir celui des voitures ventouses. L'idée est de mettre en place les solutions techniques mais aussi juridiques pour procéder à l'enlèvement de ces carcasses dès lors qu'elles sont stationnées sur la voie publique. Cela va nécessiter un peu de temps, mais on est déjà dans cette réflexion.

Quant à la question des propriétaires, la déclaration d'utilité publique du projet a été votée en février 2020. La Métropole est à la manœuvre et est en lien avec les propriétaires concernés par ce projet, dans le cadre des négociations des acquisitions du foncier concerné par ce projet. Nous sommes aussi attentifs à ce que les choses se fassent le mieux possible, d'après les échos que nous en avons, dans la plupart des cas les choses se passent assez bien, il y a quelques dossiers pour

lesquels c'est plus compliqué. Nous réfléchissons sur la façon d'intervenir pour faire une sorte de médiation et que tout le monde y trouve son compte, même s'il faut garder à l'esprit la dépréciation des biens immobiliers sur le centre-ville qui fait que, pour beaucoup de propriétaires, il y a un effet d'aubaine sur ce foncier. D'un coup, ils se retrouvent à pouvoir se débarrasser d'un bien alors que s'il n'y avait pas eu de projet, ils n'auraient pas pu le faire. Nous sommes attentifs à cette question, nous sommes en lien avec les services de la Métropole pour nous assurer que les choses se passent pour le mieux. On n'oublie pas aussi que dans le cadre de ce projet un pan de notre histoire va être effacé, je pense au cinéma. Mes premiers souvenirs de cinéma, c'est là que je les ai vécus et tourner cette page est très particulier, ce qui renforce notre détermination à faire en sorte que ce passage de flambeau se fasse a mieux.

M. Antoine MELLIES.- Je précise, par rapport à votre remarque sur la dépréciation du foncier, que ce n'est pas un effet d'aubaine pour le propriétaire pour essayer de négocier plus cher que ce qu'il pourrait vendre. Comme le prix du foncier est très faible, le propriétaire recherche tout simplement la rentabilité locative afin que cela lui permette de dégager un loyer ; c'est le seul intérêt d'avoir ce type de propriété sur ce secteur compte tenu de la faiblesse du prix. Ce ne sont pas des gens qui ont acheté récemment, mais il y a longtemps, c'est aussi une part de revenus dont ils seront privés. Je regrette qu'on n'ait pas réfléchi à un système de remplacement, trouvé des solutions leur permettant de ne pas se sentir lésés.

Puisque vous êtes intervenu sur la stratégie concernant les voitures ventouses, j'espère que vous interviendrez au niveau de la lutte contre les garages sauvages. En centre-ville, ça devient n'importe quoi. On fait des tests freinage sur le parking de l'Égalité entre deux immeubles, au moins cinq voitures occupent des espaces et cela pose des problèmes en termes de pollution et de nuisances, sans parler que cela occupe des places de stationnement.

M. LE MAIRE.- Vous avez pu voir qu'en ce moment des papillons fleurissent pour remettre les choses dans l'ordre.

M. Antoine MELLIES.- Je salue l'arrivée de ces petits papiers qui rappellent qu'à partir du 19 octobre, les verbalisations vont reprendre.

M. LE MAIRE.- Nous sommes dans une démarche de prévention avant verbalisation. On ne va pas taper à chaque fois sur les Givordins, la période a été ce qu'elle a été, le Covid n'a pas aidé et on essaye de reprendre les choses. C'était normal qu'on ait arrêté de verbaliser, que nos policiers municipaux soient sur d'autres fonctions, maintenant il me semble normal d'essayer de reprendre une vie normale et de dire aux Givordins que la verbalisation sera instaurée en zone bleue. Nous serons très vigilants notamment sur ces questions comme sur les voitures ventouses. C'est aussi tout le travail que nous avons commencé avec l'ensemble des bailleurs sociaux en les mettant devant leurs responsabilités. Il en est de même pour les garages et pour les véhicules qui font du rodéo, des freinages et pour les garages sauvages.

On le fait avec nos moyens qui ne sont pas nombreux. Nous recherchons à pourvoir des postes, comme les autres villes, c'est un métier en tension, nous avons du mal à recruter des policiers municipaux. Quatre postes sont ouverts et c'est une véritable difficulté. Je vous l'avais dit en commission, nous avons fait un entretien avec une personne qui nous convenait très bien, 2 heures après nous lui avons dit oui, elle avait accepté le poste et trois jours après, la ville de Salaise-sur-Sanne nous l'a chipée.

M. Antoine MELLIES.- Pourquoi ?

M. LE MAIRE.- Pour une question de proximité et parce qu'on lui donnait plus de responsabilités.

Mme Christiane CHARNAY.- Je voulais vous féliciter puisque vous avez une grande intention pour ces deux opérations qui ont été beaucoup travaillées avec la Métropole sous l'ancien mandat et même l'ancien-ancien mandat, cela fait un moment que ces deux dossiers doivent voir le jour. Pour le centre-ville comme pour les Vernes, ce sont des opérations très attendues par les habitants.

La Métropole a pris à bras-le-corps ces dossiers, elle est allée voir individuellement tous les habitants et le dossier a été bien ficelé. Il reste certainement encore quelques difficultés, mais on a tous intérêt que ces deux projets Vernes et centre-ville aboutissent le plus rapidement possible.

M. Damien ROCHE.- Je veux intervenir par rapport au problème de stationnement avec des zones bleues où on met en place des verbalisations, avec un problème de nombre de véhicules par foyer de plus en plus au nombre de deux, surtout vu les capacités familiales en moyenne de Givors.

En parallèle, des personnes ont acheté leur appartement et ont comme argument de vente la possibilité de se garer sur une zone bleue où les contrôles étaient faibles voire inexistantes. Un audit est-il prévu pour prendre en compte ces personnes qui n'ont pas de stationnement résidentiel avant de verbaliser afin d'étudier le problème à la base avant de faire du curatif ?

M. LE MAIRE.- Il faut revenir à une certaine normalité. Mais on travaille aussi avec l'adjoint aux mobilités et l'ensemble de la majorité et la Métropole pour avoir de meilleurs déplacements. Tous les projets qui sont présentés, notamment les projets développés sont là, ils arrivent à maturité, ce sont des projets qui s'inscrivent dans une démarche métropolitaine afin d'utiliser moins la voiture. Les règles de permis de construire ont changé, avant il fallait deux places de parking pour un logement aujourd'hui une place. On voit que ce n'est pas suffisant de fait, en revanche le travail de la majorité est plutôt de développer du transport en commun qui répond aux besoins et attentes des Givordins.

Il ne s'agit pas de développer la voiture à tout prix, mais d'améliorer le cadencement entre Givors et Lyon des lignes de desserte TCL dans notre ville pour que les Givordins, dans leur façon de se déplacer et de faire la ville, utilisent moins leurs véhicules. On va passer une période qui ne sera pas simple, je suis moi aussi un utilisateur de la voiture mais j'aimerais à terme pouvoir ne pas l'utiliser et utiliser plutôt les transports en commun et d'autres formes de déplacement. On va pousser auprès de JC Decaux pour que des stations de Vélo'V soient installées à Givors. J'espère qu'on pourra l'obtenir parce qu'on voit de plus en plus de Givordins en vélo ou trottinette. Il faut des pistes cyclables sécurisées, des modes doux adaptés à notre configuration. Il faut développer l'utilisation des transports en commun plus qu'aujourd'hui parce qu'ils ne sont pas adaptés, notamment pour que nos enfants aillent dans les collèges, lycées ou à la gare. Des quartiers sont très excentrés de nos gares et d'autres sont plus près, en centre-ville la gare est à 5 minutes à pied.

Il ne s'agit pas que de répondre à la place de la voiture, on va essayer de regarder de plus près, essayer d'augmenter la capacité, mais on ne pourra pas l'augmenter indéfiniment, bien au contraire il faut réfléchir et penser autrement nos modes de déplacement parce que ce n'est pas qu'une histoire d'écologie, c'est comment on vit la ville ensemble. On va avoir des débats avec nos partenaires dont l'Etat sur l'A47, on va commencer à entrer dans des discussions très dures avec la Région, la Métropole, l'Etat.

Collectivement amenons nos citoyens à accepter de faire la ville autrement que par le biais de la voiture. Ce sont des choses qui vont mettre du temps, comme au cœur de Lyon et de Villeurbanne, ça a mis un certain temps, mais on va œuvrer pour cette pédagogie pour créer les conditions pour ne pas que ça soit trop dur.

M. Damien ROCHE.- J'entends ce que vous dites, je suis le premier à utiliser les transports en commun ou les modes doux pour aller au travail. En revanche, en parallèle il y a toujours des contraintes, ma femme ne peut pas aller au travail en transports en commun parce qu'elle mettrait 1 heure 30 contre 20 minutes en voiture. Ce côté est à travailler.

Et pour aller chercher les enfants, les intervalles sont très courts et font qu'on n'a pas d'autres moyens que d'utiliser son véhicule. Une personne qui habite en centre-ville, même si elle utilise peu son véhicule, elle reste coincée par rapport à son mode de stationnement.

M. LE MAIRE.- J'entends bien la difficulté de nos concitoyens.

Tous les jours des Givordins m'expliquent leurs difficultés pour se déplacer, les horaires, le fait qu'ils ne peuvent pas aller sur Lyon parce qu'ils rentrent trop tard le soir. Nous essayons d'avancer sur des

choses : sur la ligne SNCF Givors-Oullins il y aura un train supplémentaire, Laurent Wauquiez est d'accord pour une ligne gare Saint-Paul / Brignais / Givors. Ce sont des choses que nous avons demandées dès fin juillet.

Mme Christiane CHARNAY.- Cela fait 10 ans qu'on demande.

M. LE MAIRE.- On continue le combat, on défend les intérêts des Givordins.

M. Antoine MELLIES.- Il faut faire preuve de bons sens, personne ne vous dira qu'il ne faut pas aller vers des modes doux, surtout sur le bassin givordin, les progrès énormes qu'il y a à faire en matière de transports en commun. Ce sujet fait l'unanimité. Cependant, notez bien que le problème est qu'on est en train de densifier les zones comme à Givors qui sont déjà densément peuplées dont le centre-ville. On a laissé passer des projets immobiliers, vous avez fait des réunions avec les propriétaires, notamment des résidences Nexity aux Plaines au niveau de l'Intermarché où on constate que le parking est trop petit non pas pour la clientèle mais parce qu'il est encore ouvert à tous ceux qui fréquentent les commerces des Plaines ou qui s'arrêtent parce qu'ils habitent à proximité parce que la sortie des parkings n'a pas été pensée et parce qu'il n'y a pas assez de places de stationnement par unité de logement.

Il ne s'agit pas de dire qu'il faut favoriser les gens qui ont deux véhicules par foyer, mais si au moment où on densifie on est dans des secteurs qui sont totalement congestionnés et qu'on n'a pas une offre de transport..., même demain la transformation de la ligne Lyon / Saint-Etienne en TER prendra du temps parce qu'il y a les intentions de Laurent Wauquiez six mois avant la campagne des élections régionales, mais je connais un peu le sujet puisque j'étais en commission transport et au comité de suivi TER et l'Etat se désengage sur les petites lignes, la Région a dû mobiliser des crédits sur les petites lignes. Même s'il y a un plan de relance et que le volet ferroviaire a l'air d'être traité correctement, il n'y a pas les financements. C'est un vrai sujet. Sur l'urgence on met de l'idéologie, on plaque un logiciel lyonnais à Givors, mais ça ne va pas le faire parce qu'on n'est pas du tout sur les mêmes réalités socio-économiques. Aller vers des modes doux, travailler des navettes de proximité comme on a des navettes Sytral Presqu'île sur le plateau de Croix-Rousse parce qu'on a une typologie particulière et qu'il faut mieux connecter les quartiers...

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas détaillé tous nos projets.

M. Antoine MELLIES.- Ne faites pas d'idéologie, vous avez vu ce que coûte l'idéologie vu l'actualité de certaines sorties d'élus qui ont peut-être la même sensibilité politique que vous, elle produit les effets inverses que ceux escomptés et elle dégoûte de l'écologie, or ce sujet doit faire l'unanimité.

Je vous rappelle que Givors a été une terre de mobilisation des Gilets Jaunes sur les questions de pouvoir d'achat liées à l'augmentation injuste de la taxe sur les carburants, c'est quelque chose qu'il faut traiter avec beaucoup de prudence sans pour autant ne pas faire preuve de courage sur ces questions.

M. LE MAIRE.- Dans mon propos, il n'y avait aucun dogmatisme que du pragmatisme. Pour l'instant, on fait avec les situations que nous avons.

M. Foued RAHMOUNI.- Monsieur Mellies, le 10 juillet dernier vous nous demandiez si on n'était pas une majorité écolo-bobo, je vous rassure, nous vivons la ville comme vous toutes et tous, au centre-ville la problématique de stationnement tout comme le reste des habitants, on la vit au quotidien. Notre propos n'est pas de dire qu'il faut aller à marche forcée vers des modes doux, nous sommes parfaitement conscients que beaucoup de Givordins sont obligés de prendre la voiture plutôt que les transports en commun parce que, en effet, il n'y a pas l'offre suffisante pour inciter à prendre les transports en commun. Je suis plutôt content d'entendre que de l'extrême gauche à l'extrême droite il y ait un consensus pour dire qu'au niveau de l'État notamment il faudrait investir de manière plus importante et volontariste sur la question du développement du transport en commun. Si vous voulez que l'on monte des actions tous ensemble, nous sommes preneurs.

Je sais que Laurence Frety fait ce relais au niveau de la Métropole afin de faire comprendre que les logiques lyonnaises-villeurbaines ne peuvent pas s'appliquer avec une feuille calque à la logique givordine, Givors est un territoire spécifique qui s'inscrit dans un bassin de vie particulier et il faut avoir des réponses particulières et adaptées à notre territoire. Il faut créer les conditions pour que les gens aient le choix, s'ils veulent garder la voiture, qu'ils la gardent et s'ils veulent utiliser des transports en commun ou des modes doux, créons les conditions pour leur donner cette possibilité.

M. LE MAIRE.- Je vous parle de deux projets différents : sur le plateau de Montrond la construction de 89 logements et quelque chose que l'on a découvert après notre élection, à savoir que les HCL vendent les terrains de Bertholon Mourier avec 72 maisons. J'étais au conseil municipal et pourtant, je n'en ai jamais entendu parler.

Il y aura un coût d'acquisition de ces terrains. Cela avoisine les 3 M€, mais on a fait ce choix. Il faut être pragmatique. Faut-il continuer à urbaniser comme ça a été fait ? Il faut peut-être faire une pause, déjà répondre aux problématiques et essayer de trouver des solutions. Elles sont multiples. Pour le centre-ville, j'ai omis de vous parler des garages souterrains dont la moitié n'est pas utilisée, on doit rediscuter avec le bailleur Isère Habitat. Le taux de vacance est très important et on peut repenser la circulation, le stationnement. Plus vous faites de places de parking plus vous allez avoir de voitures, c'est comme une autoroute, l'A45 n'allait pas améliorer les conditions de l'A47, on aurait juste mis plus de flux.

Ayons tous ensemble une réflexion globale sur nos modes de déplacement, nos façons de faire, je reste persuadé qu'il y a des solutions pas si coûteuses que cela, il suffit de remettre de la règle à certains endroits, apporter un peu plus de soutien, d'aide : on va essayer de mettre des navettes les jours de marché entre les quartiers et les marchés du centre-ville et on verra ce que cela va produire, si on aura moins de voitures. On va essayer de faire une expérimentation pour le marché, les forains et pour les Givordins pour ne pas se retrouver à tourner autour du marché pendant 30 minutes et prendre en plus une amende.

Le bon sens nous guide. Il n'y a pas la solution parfaite en termes de mobilité, ce n'est pas l'idéologie que je mets en avant, je dis juste là où on veut aller pour amener nos concitoyens à être dans ce type de démarche. Cela peut prendre 10-20 ans comme à Lyon, en effet nous sommes un territoire spécifique, mais nous allons amener plus de pédagogie, plus d'envie de nos concitoyens de se déplacer différemment et autrement qu'ils le font aujourd'hui.

Mme Christiane CHARNAY.- On peut être satisfait parce que les propositions que vous faites ce soir sur le stationnement, les navettes, les garages en sous-sol, ce sont des choses que nous avons commencé à travailler, que nous avons prévues dans nos programmes. Nous sommes contents que vous repreniez ce que nous voulions initier.

En revanche, je vous souhaite bon courage pour les stationnements et tant mieux si vous y arrivez. Nous avons vraiment essayé, mais n'y sommes jamais arrivés.

M. LE MAIRE.- Vous avez demandé Monsieur Mellies à diviser la délibération en deux, vous demandez à faire voter un amendement.

Je fais voter l'amendement pour diviser la délibération en deux projets. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ? *Le conseil municipal, après avoir délibéré par 3 voix pour, 26 voix contre, 2 abstentions et 1 ne prend pas part au vote refuse le vote séparé du projet de convention PUR.*

Je passe au vote de la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Par 29 voix pour et 3 abstentions

(Mm Marie BERLANDE, M. Antoine MELLIES, M. Damien ROCHE),

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve la convention tripartite avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents.

M. Fabrice RIVA réintègre la séance.

Présents : 33 - Procuration : 0 - Absent : 0

N°19

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme Laurence FRETY.- Cette délibération porte sur la modification du tableau des effectifs qui va concerner des modifications de certains postes et la création d'autres qui sont apparus nécessaires au regard de nouveaux besoins que nous avons identifiés comme étant prioritaires. Cela concerne les emplois d'assistante du maire et d'assistante des élus, une modification mineure de poste et de cadre d'emploi à la DRH, un responsable des archives en lieu et place d'un directeur et un agent passe coordinatrice du service à la famille.

Il y a également un certain nombre de créations de postes sur des besoins identifiés à la culture, à la police municipale, à la direction des âges de la vie auprès des seniors, au centre technique municipal en plomberie, à la propreté voirie et une mission sur le projet éducatif du territoire au sein de la vie scolaire et périscolaire.

M. Antoine MELLIES.- Notre groupe ne prendra pas part au vote. Même s'il faut reconnaître que les délibérations sont mieux détaillées que sous l'ancienne majorité, on ne peut pas participer à ce vote.

En revanche, je tenais à attirer votre attention. Je ne suis pas intervenu sur ce que vous avez dit concernant la police municipale, mais j'ai écouté. Monsieur le Maire, concernant vos intentions depuis ce début de mandat, j'avoue que je ne m'attendais pas à cela. C'est plutôt positif. Vous jouez la transparence, vous n'affichez pas comme intention une forme de laxisme et de tolérance pour des choses inacceptables qui se sont produites dans cette ville. Vous avez pu nous expliquer ce que vous avez tenté de faire notamment lorsqu'il s'est produit ce rodéo hallucinant et inacceptable lors d'une célébration de mariage.

Maintenant, concernant la police municipale - j'aimerais avoir tort, mais je ne pense pas que j'aurai tort -, il y a un contexte national, le législateur réfléchit même à étendre les pouvoirs de la police municipale. Vous l'avez remarqué, que cela concerne des contrôles d'identité, d'autres missions, l'Etat ne fera pas l'effort que tout le monde demande à chaque fois lorsqu'on envoie notre petite lettre au préfet ou au Ministère de l'Intérieur pour demander plus d'effectifs de police. Ce ne sera pas le cas et compte tenu de la gravité des actes qui sont commis, parce qu'il y a une montée en tension, chacun aura ses analyses, mais personne ne peut nier que la situation s'aggrave en matière de sécurité et de tranquillité et que les maires seront confrontés à cette situation et devront y répondre sans démagogie mais sans idéologie non plus. Ceux qui refusaient par principe que la police municipale ait les équipements et les attributions les plus larges pour exercer des missions de sécurité publique en coopération avec la police nationale se trompent. C'est fini. Il y a 20 ans, on pouvait dire que c'était un domaine régalien et que cela ne relevait pas de la commune, mais aujourd'hui le débat a agité cette campagne municipale, on a été caricaturé assez injustement sur cette question d'armement, pardon d'équipement, le mot armement ayant l'air de vous faire sourciller. Mais moi, ce qui me fait sourciller, c'est de voir que des voitures deviennent de vraies armes de guerre notamment dans notre ville et menacent la vie de certains citoyens, or je n'ai pas entendu qu'un policier municipal menaçait la vie de certains de nos concitoyens compte tenu du fait qu'il suit

des formations parfois plus poussées que celles qui sont soumises aux policiers nationaux ou aux gendarmes.

Si vous voulez réellement passer de la parole aux actes puisque je constate que votre parole a l'air d'être sans démagogie, mais sans faiblesse sur cette question, vous devez faire preuve de pragmatisme et étudier toutes les conditions pour que vous soyez en mesure de recruter des policiers municipaux. Les policiers municipaux préféreront aller dans des communes qui donnent tous les moyens, des missions, qui leur demandent d'aller sur le terrain, qui sont en capacité de travailler en coopération avec le commissariat de police nationale, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Si vous n'êtes pas sans complexe sur cette question, vous allez décevoir beaucoup de nos administrés parce que vous ne pourrez pas dire que vous ne pouvez pas, vous pouvez le faire, mais vous aurez fait des choix de politique qui vous appartiennent.

Mme Christiane CHARNAY.- On perd un peu notre temps là quand même.

M. Antoine MELLIES.- Excusez-moi, Madame Charnay, on a passé beaucoup de temps sur le SITIV, je ne suis pas intervenu. Mais si je peux me permettre, pour le coup on avait plus l'impression que vous défendiez ce syndicat pour d'autres raisons que pour des raisons réellement liées au service numérique.

Monsieur le Maire, vous dites que vous voulez intensifier la surveillance de la voie publique, je pense qu'il faut être pragmatique sur ces questions et peut-être même reconnaître qu'il y a quelques mois vous aviez peut-être eu tort dans votre approche des questions de sécurité.

M. Laurent DECOURSELLE.- Je vais rester sur la délibération qui parle du personnel, la masse salariale étant importante sur Givors. J'aimerais que vous donniez quelques lignes directrices de votre position sur le personnel municipal, la manière dont vous entendez ajuster et réorganiser les équilibres.

Prenons la police municipale, il faut 7 ETP pour avoir 24h/24 un agent. J'avais modélisé une patrouille de trois, il vous faut 18 agents. Dans la mesure où vous souhaitez stabiliser la masse salariale, ce qui est tout à votre honneur d'être assez rigoureux dans la gestion municipale, quels postes allez-vous supprimer pour intégrer et respecter vos engagements, notamment en mettant par exemple des patrouilles de police municipale le week-end et la nuit ? Pouvez-vous nous donner quelques lignes générales sur l'orientation municipale que vous entendez mener ? Les organisations syndicales locales s'inquiètent gravement et nous ont contactés. Je les écoute et je voulais simplement un retour sur la manière dont vous entendez gérer la masse salariale.

M. Sébastien BERENGUEL.- Permettez-moi de souligner que c'est la première fois que je prends la parole au sein de cette assemblée, mis à part les deux questions que j'ai posées à M. Mermouri tout à l'heure.

Je commence une aventure politique importante pour moi puisque je me mets au service des Givordins et pour couper court à tout débat stérile dans cette assemblée, je suis un nouvel élu non dépositaire du passé, intéressé par le présent, le futur de notre ville, le bien-être des Givordins, avec comme ligne conductrice les valeurs que je porte et aucunement les polémiques qui n'intéressent qu'une poignée de personnes.

Monsieur le Maire, en lisant la délibération sur la modification du tableau des effectifs, je décrypte plusieurs choses que je vais prendre le temps de vous détailler.

Première surprise, vous allez créer plusieurs postes alors que dans votre programme vous indiquiez vouloir maîtriser la masse salariale, proposition n°72. Par quel tour de passe-passe les créer maintenant pour les supprimer demain ? Comment commencer un mandat de manière aussi brutale et sans aucune considération pour le travail des agents ? Deux mots pourraient caractériser ce début de mandature : mépris et irrespect. Cette délibération annonce une première vague de

réorganisations au détriment de la population, avec la fermeture des maisons citoyennes et une première mise à mal du service public.

Les maisons citoyennes ont toujours apporté des solutions aux problèmes quotidiens des habitants : aménagement, voirie, cadre et qualité de vie, conflit de voisinage, conseil citoyen, démocratie locale. Pendant l'épidémie du Covid-19, les agents étaient sur le terrain pour apporter leur soutien aux familles, notamment les plus fragiles avec des jeux pour les enfants offerts par Carrefour, la mobilisation du service informatique et la mise à disposition d'ordinateurs pour permettre à de nombreux enfants de suivre leurs cours à distance. Sans compter la distribution de l'aide alimentaire de la ville et de l'Etat. Alors oui, ce service a démontré toute son importance. Vous le supprimez pour des raisons bassement politiciennes.

Cette réorganisation annonce aussi une chasse aux sorcières qui va à contresens de votre discours lors de votre rencontre avec le personnel municipal du 16 juillet et lors du conseil municipal d'installation. Vous sanctionnez des agents en faisant fi de la réglementation statutaire et de leurs droits. Alors que dans le même temps vous demandez aux agents de respecter une charte éthique que vous-même ne respectez pas. C'est une réorganisation sans aucun projet administratif défini, sans aucune concertation et sans aucune implication des agents. Cela s'appelle une réorganisation verticale, autoritaire et à marche forcée.

Le management ne s'improvise pas, hurler sur des agents, critiquer leur travail et jeter l'opprobre sur les services ne régleront pas les problèmes des Givordins. À cela s'ajoutent des méthodes brutales, un management de la terreur avec des adjoints qui outrepassent leurs droits, oubliant bien trop souvent qu'ils s'adressent à des agents communaux, certes, mais surtout à des êtres humains. Vous pourrez éventuellement satisfaire vos excès de pouvoir et montrer votre amateurisme.

Les fonctionnaires veulent une feuille de route claire et des orientations politiques affichées, ils ne veulent pas de chef de police politique. Or, ces affectations d'office qui ne sont que des sanctions déguisées ciblent certains agents. Ne soyons pas dupes, votre stratégie honteuse est insupportable, vous placez les agents dans une situation d'insécurité professionnelle. Je prends deux exemples pour illustrer ce que je dis : le directeur du service Vivre ensemble manageait hier une équipe de huit directeurs, pilotait le secteur le plus important de la mairie avec plus de 200 agents, était toujours bien noté par ses supérieurs et aujourd'hui, il subit une affectation d'office sans aucune responsabilité ni fonction d'encadrement, ce qui a pour conséquence immédiate une perte financière très importante : plus de prime d'encadrement, forte baisse de son régime indemnitaire. Il se retrouve chargé de mission, c'est une mise au placard.

Autre exemple, le directeur du service Proximité citoyenneté devient secrétaire administratif, idem, c'est une mise au placard. Cela n'est pas acceptable. D'ailleurs, le comité technique du 21 septembre a émis un avis défavorable à cette réorganisation, qui en appellera d'autres avec toujours des vagues d'affectations, de déclassements et d'humiliations. Vous n'avez même pas pris la peine de rencontrer ces agents. Un maire qui méprise autant ses agents méprise les services municipaux, le service public local et au final, la population givordine.

Au nom du groupe Givors en grand, nous vous demandons de retirer cette délibération.

M. LE MAIRE.- J'ai l'impression que c'est une blague !

Monsieur Berenguel...

Mme Christian CHARNAY.- Ce n'est pas Monsieur Berenguel, c'est le groupe Givors en grand.

M. LE MAIRE.- C'est Monsieur Berenguel qui a pris la parole, pour sa 3^{ème} prise de parole !

Vous êtes nouveau, nous aussi, et on découvre aussi la machine municipale. Par politesse, je ne vais pas vous répondre parce que tout ce que vous avez énoncé là, ce ne sont que des fadaises. À partir de là, je ne vais pas prendre le temps de vous raconter tout ce que nous vivons et comment on essaye de faire les choses. On essaie de les faire dans l'intérêt des Givordins.

Votre collègue, M. Decourselle, parlait tout à l'heure de la masse salariale, M. Mellies parle d'augmenter les effectifs de la police municipale et de les armer, vous, vous essayez de défendre l'intérêt de certaines personnes et nous, nous défendons l'intérêt des Givordins.

On a 470 salariés dont 70 vacataires. Vous venez porter la parole d'agents, grand bien vous en fasse, mais aujourd'hui la réorganisation n'est pas faite, elle est en réflexion : comment mettre en œuvre nos 108 engagements ? Vous avez parlé de l'engagement n°72, c'est très bien, continuez, vous êtes sur la bonne voie, vous connaîtrez parfaitement nos 108 engagements et vous comprendrez que notre boussole, ce sont nos 108 engagements et que nous allons mettre une organisation en place pour les mettre en place.

On n'est pas dans la chasse aux sorcières ni dans tout ce que vous dites, je défends uniquement l'intérêt des Givordins et c'est notre boussole, c'est le cap fixé à l'ensemble des membres de la majorité. Cet intérêt-là, je pense que vous l'avez oublié. Cela me rappelle les interventions de tout à l'heure, vous défendez des intérêts particuliers et non pas l'intérêt général. Nous, nous sommes dans une démarche d'intérêt général.

C'est pour ça que je ne vais pas entrer dans le détail, on aura suffisamment de discussions. Vous n'avez pas dû entendre souvent les Givordins s'exprimer sur la situation de la ville ou quelque chose m'a échappé dans vos propos ; les Givordins, c'est quelque chose qui n'existe pas, c'est une tache blanche autour de l'hôtel de ville, autour des salariés, moi c'est un ensemble. Je n'irai pas plus loin face aux propos qui sont... Mais c'est le fait que vous soyez nouveau conseiller municipal, je l'étais comme vous, vos propos ont peut-être dépassé votre pensée, vous avez été un peu trop loin, mais vous allez apprendre avec le temps comment débattre ensemble. Je l'espère puisque vous avez dit en préambule que vous vouliez être constructif, regarder l'avenir et non pas le passé, mais j'ai l'impression que c'est une feuille qui regardait le rétroviseur. Mais ce n'est pas grave, il n'y a pas de souci.

Monsieur Mellies, concernant les mariages on vient d'avoir l'accord du Procureur de la République pour faire les mariages dans cette salle. D'ici une semaine à 15 jours, nous organiserons les mariages du vendredi et du samedi dans cette salle, ainsi les mariés pourront faire leurs photos dans ce cadre agréable et sécurisé. Et cela laisse la possibilité de se garer sur le bas port et il y a un plateau surélevé, donc des difficultés à venir embêter nos concitoyens qui habitent le centre-ville. C'est un bout de réponse.

Nous avons également en cours de préparation un plan anti-rodéo avec les services de la police nationale, du préfet à la sûreté et la police municipale. J'ai déjà donné mon accord pour faire des patrouilles mixtes et pour une relation plus importante, meilleure avec la police nationale. On va utiliser des moyens technologiques qui n'ont pas été utilisés jusque-là, notamment sur nos voiries avec des radars amovibles et qui peuvent verbaliser. Et on va demander à la Métropole de pouvoir agir sur nos feux tricolores dans une certaine période quand on a un phénomène délictueux sur la voie publique notamment avec des rodéos.

Quant à l'armement de la police municipale, je n'y suis pas favorable. J'estime qu'ils sont suffisamment équipés, ils ont l'IPE, le taser, la caméra, le gilet. J'estime qu'il n'y a pas besoin d'aller jusque-là. Il doit y avoir des complémentarités très fortes avec la police nationale, mais aussi la gendarmerie.

Concernant la masse salariale, je l'ai dit au personnel, 68 % du budget est impacté par la masse salariale, il va donc bien falloir faire des choix. À cela s'ajoute la crise sanitaire et va s'ajouter la crise économique, des entreprises givordines sont en grandes difficultés et ne seront pas en capacité de payer leurs impôts : pas d'impôts, pas de rentrées d'argent ! Et cela a été bien fait par la précédente majorité, certains commerces ne paient pas de loyer et tous ces accompagnements ont un effet. Quoi qu'il en soit, il faudra bien avoir un budget équilibré dans cette situation de crise. D'où cette volonté de repenser le service public pour mettre en œuvre et être là au service des Givordins, non pas se servir soi-même, mais mieux servir les Givordins.

Certains ont peut-être du mal à comprendre ce message, mais c'est le seul et unique message que je fais passer à l'ensemble de l'administration : comment mieux servir les Givordins, ne pas se servir, mais mieux servir les Givordins, être dans l'intérêt général avec plus d'éthique, plus de morale.

La délibération qui arrive est le fruit du travail que nous voulions porter et que nous aurons tout au long de l'année avec l'ensemble du personnel municipal. On n'est pas là pour cliquer ni faire quoi que ce soit, mais pour se battre pour l'intérêt des Givordins. Si vous comprenez cela, vous avez tout compris du projet Construisons ensemble.

Mme Christiane CHARNAY.- Vous n'avez pas répondu à la question. Vous créez des emplois donc vous allez de fait augmenter la masse salariale ou alors, vous allez en supprimer. Dites-nous le clairement. Expliquez-nous comment vous faites ?

M. Loïc MEZIK.- Permettez-moi de reprendre les propos de M. Berenguel, que je respecte, mais des mots forts m'ont turlupiné, à savoir mépris et irrespect. Je pense que vous parlez de mépris et d'irrespect de notre part vis-à-vis des agents, peut-être également de notre part vis-à-vis des Givordins, mais il ne me semble pas qu'au bout d'à peine trois mois d'investiture nous ayons manqué de respect et méprisé aussi bien les Givordins que les agents municipaux. J'en veux pour preuve l'intégralité de l'équipe qui va quotidiennement à la rencontre des Givordins et de ses agents, nous travaillons et échangeons régulièrement avec eux. D'après les retours personnels que j'ai eus vis-à-vis des agents que j'ai rencontrés, avec lesquels j'ai pu discuter, travailler en très bonne collaboration, ils comprennent parfaitement nos objectifs et la politique que nous voulons mener sur le long terme. Peut-être que quelques personnes dans cette assemblée ne comprennent pas la vision *long terme* de ce que l'on veut faire.

Cette semaine, j'ai eu une réunion avec le service des sports, le retour qu'on m'en a fait a été très positif puisque c'était la première fois que l'adjoint au sport venait à une réunion du service des sports qui se réunit chaque semaine. Quand j'entends cela, je me demande où est le mépris et l'irrespect dont vous parlez.

Je pense que tous mes collègues ont rencontré la plupart des agents qui travaillent pour la ville, mais attention, et je reprends vos propos, nous ne sommes pas des patrons, mais des élus, nous ne sommes pas des directeurs, nous ne sommes pas dans le privé, ce n'est pas un métier d'être élu, mais un engagement. Quand j'ai affaire à des agents qui travaillent pour la ville, ils ne sont pas mes subordonnés et ce ne sont pas des esclaves. En trois mois, nous n'avons peut-être pas pu tous les rencontrer dans la mesure où la plupart d'entre nous ont conservé leur emploi puisqu'être élu, ce n'est pas un travail, mais un engagement.

M. Damien ROCHE.- Le plan communal de sauvegarde étant caduc et une dérogation ayant été demandée, un emploi est-il dédié pour la remise à niveau de ce plan communal de sauvegarde qui sera votre fil conducteur pour la suite de la crise sanitaire ?

M. LE MAIRE.- Le plan communal est à jour et il y a un agent dédié.

M. Damien ROCHE.- Avec les dernières recommandations sur le Covid qui émanent du Ministère ?

M. LE MAIRE.- On attend celles de demain soir, mais tout est à jour.

M. Damien ROCHE.- Est-il possible de le consulter ?

À ma connaissance, le dernier PCS était caduc, une première dérogation avait été demandée et il devait être mis à jour et présenté auprès de la préfecture, incluant toutes les modifications liées au Covid et au risque épidémiologique.

M. LE MAIRE.- Je laisse le soin au Directeur général des services, M. Baudin, d'apporter la réponse, si vous le permettez.

M. Jean-Marc BAUDIN.- Notre plan communal de sauvegarde est à jour, je n'ai jamais entendu parler de demande de dérogation. Ce plan communal de sauvegarde a été mis à jour en 2019 par

un agent dédié au service prévention. Et nous avons un PCA dans le cadre de la crise sanitaire, mais nous n'avons pas d'injonction de la préfecture d'inclure dans notre PCS les éléments liés à la crise sanitaire à ce jour.

M. Damien ROCHE.- C'est un agent dans le cadre HSE, hygiène et sécurité ?

M. Jean-Marc BAUDIN.- Oui.

Mme Laurence FRETU.- Je suis contente de voir, Madame Charnay, que vous vous intéressez à la transparence de ce type de délibération parce que je l'ai très souvent regrettée.

Il n'aura échappé à personne que nous sommes là depuis trois mois, je ne vous cache pas qu'on découvre des tas de choses et que l'on tombe des nues pour ce qui concerne le fonctionnement de l'administration. On essaye de comprendre comment ça fonctionne, de voir ce qui dysfonctionne, on essaye de faire un travail, mais en matière RH c'est compliqué et c'est long. Des habitudes ont été prises, des pratiques sont là, que l'on vient bousculer un peu, qu'on va sûrement bousculer encore.

Des missions vont évoluer parce que c'est notre choix. L'une des grandes difficultés que nous avons rencontrées, c'est qu'il y a un mélange des rôles entre le rôle de l'élu et le rôle de l'administration et des services, c'est flagrant, on en a eu encore un bel exemple au dernier CT où les représentants du personnel sont complètement sortis de leur rôle, ils auraient eu leur place ici !

Concernant la masse salariale, je n'ai pas précisé tout à l'heure que, oui, on parle de création parce que pour faire une nouvelle mission, il faut créer un poste. Mais il est bien évident qu'on ne met pas des gens en plus donc oui il faut compenser ailleurs sur des missions qui nous paraissent moins prioritaires aujourd'hui. Est-ce qu'on les supprimera à terme ou pas, est-ce qu'on les fera évoluer ou pas, à ce jour rien n'est acté, nous sommes en réflexion.

Il y aura sûrement encore des évolutions. On a essayé de simplifier la présentation de ce tableau, on retravaillera encore la forme et l'idée est que l'on revienne vers vous régulièrement, une fois par an au moins, pour vous donner l'état des effectifs globaux sur l'ensemble pour savoir où on en est à une date régulière. Là, ce n'est qu'un bout, j'ai souvent regretté qu'on n'ait que des bouts et ce n'est pas encore satisfaisant. Ce tableau des effectifs bouge beaucoup, mais je souhaite que vous soyez régulièrement informés de l'état du tableau des effectifs dans sa globalité. On travaille dessus, ça va être long, certains ont plus ou moins de résistance au changement, mais c'est normal quand ça fait très longtemps qu'on a des pratiques et des habitudes.

J'espère beaucoup axer sur la formation des agents qui est très importante, j'ai constaté qu'il y en a besoin soit en termes techniques soit sur le rôle du fonctionnaire, ses droits, ses obligations. Il y a beaucoup de choses à faire, mais on ne pourra pas tout faire d'un coup.

Enfin, que quelques-uns ne soient pas contents, c'est possible, mais l'important est d'arriver à ce que cela fonctionne dans son ensemble.

M. Laurent DECOURSELLE.- J'ai bien lu votre programme et j'ai besoin d'éclaircissements sur cet engagement n°76 : interdiction d'embaucher un membre de sa famille. Comment le déclinez-vous concrètement dans le recrutement ?

M. LE MAIRE.- On se l'interdit et nous sommes tous membres d'Anticor.

M. Cyril MATHEY.- Nous avons dit à nos familles de ne pas postuler.

M. LE MAIRE.- J'en terminerai là, le fonctionnaire est titulaire de son grade, pas de son poste. C'est la base de la fonction publique. À partir de là, la boussole, ce sont les 108 engagements que vous commencez à bien connaître et je vous en remercie. Je vous invite à chaque conseil municipal à vous rappeler de ces 108 engagements parce que c'est dans l'intérêt des Givordins.

Merci à vous pour ce débat. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Par **23 voix pour, 7 voix contre**

(Mme Christiane CHARNAY, Mme Cécile BRACCO, M. Fabrice NOTO, M. Sébastien BERENGUEL, M. Laurent DECOURSELLE, Mme Valérie BECCARIA, M. Alexandre COUCHOT)

et **3 ne prennent pas part au vote**

(M. Fabrice RIVA, M. Damien ROCHE, M. Antoine MELLIES)

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve les modifications du tableau des effectifs présentés ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N°20

EMPLOIS TEMPORAIRES

Mme Laurence FRETY.- Ces emplois temporaires sont liés au contexte de crise Covid. Nous avons un certain nombre de désinfections, de nettoyages à faire qui nécessitent de faire appel à des aides supplémentaires, en l'occurrence huit emplois temporaires sur le grade d'adjoint technique, qui seront à réévaluer en fonction de l'évolution de cette crise.

Mme Christiane CHARNAY.- Ce sont des créations d'emplois, ce n'est pas la réorganisation ?

M. LE MAIRE.- Ce sont des gens qui étaient déjà là, on reconduit leur contrat en raison du Covid et certains ont été redéployés.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve la création des emplois ci-dessus nécessaires au recrutement d'agents contractuels dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- inscrit au budget de l'année 2020 les crédits autorisant la création de ces postes au chapitre budgétaire 012 « charges de personnel ».

N°21

ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE RISQUES STATUTAIRES

Mme Laurence FRETY.- La commune a l'obligation vis-à-vis de ses agents de prendre en charge des montants liés à des arrêts de travail et il y a une assurance pour cela. Au mois de juin dernier, le conseil municipal avait acté le fait qu'on laissait le soin au CDG de lancer une procédure de marché, cette procédure a abouti et ils ont attribué ce marché à CNP Assurance.

Suite à l'attribution de ce marché, il nous faut délibérer pour adhérer au prestataire retenu par le centre de gestion.

La cotisation a été réévaluée au regard de ce qui est réellement à couvrir en termes de risques dans la mesure où, jusqu'à maintenant, nous étions un peu sur-assurés, on payait une cotisation pour des

risques vraiment très importants, plus importants que ce que la réalité nous permet de prendre en compte. Nous avons adapté la cotisation à nos besoins, comme quand on prend n'importe quelle assurance on regarde ce dont on a besoin et en l'occurrence, elle est à la baisse, ce qui permet d'avoir une cotisation moins importante qu'elle n'était avant.

Mme Christiane CHARNAY.- On lit dans la délibération qu'on n'assure plus au titre des indemnités journalières pour les accidents de service et maladies. Vous avez certainement évalué le coût de ces arrêts maladie, la commune va quand même payer ces agents et ne sera pas remboursée par l'assurance.

M. LE MAIRE.- Oui, ça a été évalué.

Mme Christiane CHARNAY.- On fait une économie aussi ?

M. LE MAIRE.- Oui. Le principe de ce contrat est de permettre à la collectivité de lisser l'aléa budgétaire lié à l'absentéisme : accidents de travail, maladie, maladie professionnelle. Nous étions sur-assurés pour un montant de 233 000 € pour un remboursement moyen de 70 000 € par an. Pour notre budget, ce sera une belle économie, on réajuste et ça nous permet de faire une économie budgétaire de 178 000 €.

Il faut saluer le travail qui a été fait pour faire des économies et chercher de bonnes solutions. Je remercie l'administration d'avoir fait ce travail.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve les taux de prestations négociés par le CDG 69 dans le cadre du contrat d'assurance groupe ;
- décide d'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024, pour garantir la commune de Givors contre les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- autorise l'autorité territoriale à signer le certificat d'adhésion avec le CDG 69 et CNP Assurances, de même que tout autre document nécessaire à cette adhésion et tout avenant éventuel ;
- approuve le montant des frais relatifs à la gestion des dossiers sinistres par le CDG 69 et autorise l'autorité territoriale à signer la convention correspondante dont le modèle figure en annexe de la présente délibération ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N°22

CHARTRE ÉTHIQUE DES AGENTS MUNICIPAUX

Mme Laurence FRETU.- Au même titre qu'il existe une charte pour les élus, il nous a paru important qu'il existe une charte éthique pour les agents. L'éthique, la déontologie, la transparence sont des choses importantes pour nous et que nous continuerons à porter.

L'idée de cette charte est de rappeler les droits, les obligations des fonctionnaires, elle se veut très pédagogique à chaque fois en notant des exemples de choses à ne pas faire, il y a un certain nombre d'éléments. Si on s'aperçoit qu'il y a des manques ou que des choses ne vont plus, elle sera amenée à être amendée, complétée.

L'idée est également qu'elle soit diffusée par la ligne hiérarchique, à l'occasion des entretiens annuels, qu'elle soit signée par les agents pour s'engager dans la démarche. Et pour ne pas que ce soit un document mis dans un placard, on va réfléchir à la façon de la faire vivre régulièrement pour que cela reste dans la tête des agents. C'est dans la démarche de l'éthique que nous portons.

M. Antoine MELLIES.- Je vous ai souvent entendue, Madame Frety, lors de la précédente mandature demander l'avis du comité technique et là, on ne l'a pas sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Le comité technique a eu lieu le 21 septembre. On disait dans la précédente mandature qu'à chaque fois il manquait l'avis du comité technique, simplement on n'a pas encore le compte rendu du comité technique parce que les délais étaient trop courts, il y a un jeu d'aller-retour avec les organisations syndicales. Nous vous le communiquerons dès qu'il sera validé par les organisations syndicales.

Il n'y avait pas d'avis négatif.

Mme Christiane CHARNAY.- C'est important de savoir quel avis a émis le personnel.

M. LE MAIRE.- Quand je ne suis pas sûr je me retourne vers les personnes qui savent. J'ai au moins l'honnêteté d'être transparent.

C'est l'hôpital qui se moque de la charité !

M. Antoine MELLIES.- Concernant le contenu de cette charte, nous sommes mal à l'aise sur un point, à savoir le fait que vous apposiez des exemples. Vous dites que le comité technique n'a pas émis d'avis défavorable, mais il faut tendre vers l'unanimité. Il y a un changement de majorité, vous changez les habitudes, mais on ne prend pas part au vote parce qu'on n'est pas dans la gestion et qu'on n'a pas les tenants et aboutissants. Mais sur cette charte éthique, c'est dommage parce qu'on voulait voter pour, aucun point ne nous pose problème à part ces exemples. Vous ne les avez pas inventés, ce sont des choses que vous avez constatées.

M. LE MAIRE.- Non, pas du tout.

M. Antoine MELLIES.- Ils sont tellement précis qu'on a l'impression que vous parlez de faits que vous avez constatés depuis que vous êtes aux responsabilités, d'autant que vous avez dit que vous découvrez beaucoup de choses. Je pense que pour cette charte éthique soit forte, qu'elle ne donne pas l'impression qu'on parle d'événements ou d'exemples qui ont pu se produire au sein de la collectivité municipale, il aurait été mieux de purger ces exemples. Ces exemples nous posent problème.

M. LE MAIRE.- Les exemples cités visent à rendre compte exactement de ce que veut dire un article, la volonté étant d'être pédagogue. Il ne s'agit pas que le conseil municipal vote la charte éthique et qu'ensuite on la mette dans un coin, c'est tout un travail de pédagogie, de réunion avec le personnel, les directions, les services et les exemples viennent appuyer l'article.

On n'a pas inventé les choses, on les a juste ordonnées. Ce sont des choses qui existent, on s'est appuyé sur le centre de gestion et ce document existe. La démarche est que l'on puisse le travailler avec le personnel tout au long de l'année et que lors des entretiens annuels il puisse y avoir un échange autour de cette charte. L'exemple n'est pas là pour punir, mais pour faire comprendre une situation.

M. Laurent DECOURSELLE.- Je suis favorable à ce que l'on fasse de la pédagogie auprès des agents, mais à tous les échelons. Une charte doit s'adresser au subordonné, au chef intermédiaire et au chef supérieur et le niveau de communication et le niveau d'exemple n'est pas forcément le même. Je regrette qu'il n'y ait pas une matrice formelle plus *light* généraliste et ensuite qu'elle soit déclinée de manière plus approfondie en fonction des différents niveaux de responsabilités.

Par ailleurs, l'article 25 de la loi de 1983 sur le statut des fonctionnaires modifié par la loi Égalité Citoyenneté ne parle pas de laïcité, de harcèlement moral ou de discrimination. Ce sont des postures

éthiques qui sont terriblement embarrassantes pour certains services. Je pense qu'elle est incomplète. Je n'ai pas la même analyse sur les exemples qui peuvent parfois être ressentis comme infantilisants pour les agents, il aurait été nécessaire d'avoir une partie pédagogique plus connexe.

Je ne prendrai pas part au vote sur la forme, mais sur l'esprit je suis d'accord.

M. LE MAIRE.- C'est une charte, c'est un document vivant, qui évoluera s'il manque des choses. Cela ne me pose aucun problème.

M. Antoine MELLIES.- Le contenu des articles est très clair, loyauté : un représentant de la collectivité exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique et ensuite lorsqu'il y a un manquement, on décline par rapport à la situation constatée, mais cela se gère au sein de chaque service.

C'est dommage, cette charte aurait peut-être fait l'unanimité jusqu'au groupe Givors en grand. Comme c'est une charte, on peut aller au-delà de ce que prescrit le code de la fonction publique territoriale, mais il faut se garder de ce type d'exemples qui donnent trop l'impression que c'est quelque chose que vous avez constaté dans un service. Concernant la divulgation de renseignements confidentiels sur la situation fiscale d'un administré, tout le monde comprend très bien ce que cela veut dire de ne pas communiquer une donnée confidentielle.

M. LE MAIRE.- C'est un exemple utilisé par le centre de gestion.

Lors du CT, les organisations syndicales ont émis un avis favorable à l'unanimité. Elles ont compris la démarche, on a eu un débat avec elles

M. Sébastien BERENGUEL.- Vous êtes sûr ?

M. LE MAIRE.- On vous dit des choses, ma parole est enregistrée. Je veux bien croire qu'à une époque on pouvait raconter des salades au conseil municipal, mais nous, nous n'en racontons pas, nous vous disons les choses telles qu'elles se passent. Les organisations syndicales ont voté à l'unanimité et n'ont pas émis d'avis défavorable.

M. Fabrice NOTO.- Je suis de la fonction publique territoriale et ce qui me pose problème, c'est que cela reprend les droits et devoirs des fonctionnaires.

Est-ce bien utile d'avoir une deuxième charte pour les fonctionnaires puisqu'ils ont déjà la charte des fonctionnaires ? En tant que fonctionnaire je ne voterai pas cette charte ; elle est tout à fait claire et précise, mais en tant que fonctionnaire j'ai déjà ma charte et je ne voterais pas celle-ci si on me la proposait au département où je travaille.

Ne faudrait-il pas plutôt faire une formation aux fonctionnaires des droits et devoirs pour qu'ils se rappellent la charte de la fonction publique territoriale ?

M. LE MAIRE.- C'est toute la démarche qui arrive ensuite. Ce n'est qu'un début à travailler, à former et l'idée est que l'on puisse se former ensemble, des formateurs pourraient venir nous parler de certaines choses qui ne concernent pas que les fonctionnaires, mais aussi les élus, aussi peut-être nos concitoyens. Ce sont les prémices d'une démarche.

Mme Cécile BRACCO.- Est-il prévu de faire des groupes de travail avec les agents et non pas seulement avec les syndicats en CT ?

M. LE MAIRE.- Oui, c'est ce que j'ai dit. On aurait pu ne pas faire voter la charte au conseil, mais on voulait la soumettre au conseil pour qu'elle ait une portée auprès des fonctionnaires de la ville de Givors.

Et avec l'administration nous avons demandé qu'il y ait un travail de formation, de discussion autour de cela. Il va y avoir une réunion avec les directeurs la semaine prochaine et à partir de là, ça va se décliner service par service. Nous avons demandé à la RH qu'au moment de l'entretien annuel il y ait un échange autour de la charte puis on fera un travail de groupe et s'il y a des manques, on la

complétera. Je vous invite à nous proposer des compléments que vous estimez manquants. Rien n'est inscrit dans le marbre.

M. Sébastien BERENGUEL.- Il n'est pas évoqué la laïcité dans la charte, il faudrait le revoir. Et j'aurais préféré que l'on vote d'abord la charte de l'élu local.

M. LE MAIRE.- Elle est obligatoire.

M. Sébastien BERENGUEL.- Par principe on aurait pu la voter en priorité pour montrer l'exemple.

M. LE MAIRE.- On ne va pas voter quelque chose d'obligatoire.

M. Sébastien BERENGUEL.- Je préfère d'abord appuyer sur le haut de la pyramide.

M. LE MAIRE.- Monsieur Berenguel, ils vous ont écrit des choses fausses.

M. Sébastien BERENGUEL.- Ce sont des notes que j'ai écrites, expliquez-moi ce que vous voulez dire ?

M. LE MAIRE.- Quelque chose qui est obligatoire, vous avez l'obligation de l'appliquer, il n'y a pas besoin de le voter. Là, ce n'est pas obligatoire et nous le soumettons au vote, c'est tout. Ce que vous venez de dire est erroné.

M. Sébastien BERENGUEL.- Il existe déjà une charte déontologique mise en ligne par le centre de gestion des fonctionnaires et cadrée par la loi, quel est l'intérêt de cette charte ?

M. LE MAIRE.- C'est ce que j'ai expliqué à Mme Bracco juste avant. Ce sont les prémices d'un travail avec nos fonctionnaires, notre administration pour remettre en discussion toutes ces valeurs qui font la fonction publique telle que l'ont définie nos législateurs et telle qu'on vit la fonction publique : servir l'intérêt général. Il y a peut-être du personnel qui souhaiterait qu'on aille encore plus loin et l'idée est de partager un document, quelque chose de commun pour défendre encore plus l'intérêt général, l'intérêt des Givordins.

Mme Laurence FRETU.- Je confirme que cette charte a été préparée par les services sur la base de celle du centre de gestion. Je prends note de votre remarque sur les exemples, cela paraissait une bonne idée, vous avez l'air de dire le contraire, de même que certains manques qui peuvent apparaître. Nous vérifierons, notamment sur la laïcité.

C'est un premier jet, l'intérêt que nous y voyons est d'en *rajouter une couche* sur cette importante question pour nous. On va lancer ce premier document, on va voir comment les agents réagissent et elle sera amenée, si nécessaire, à évoluer en fonction des retours. Ce n'est pas figé dans le marbre, ce sera amené à évoluer. On aura le retour des agents en groupe de travail et en fonction des entretiens, on verra comment modifier et améliorer cette charte pour qu'elle soit partagée par le plus grand nombre, étant l'essentiel de ce que l'on souhaite.

M. LE MAIRE.- Vous avez dit qu'il manque certaines choses, je relis l'article 4 : valeurs fondamentales du service public - volet neutralité : "Comme tout citoyen, je dispose de ma liberté de conscience et d'opinion, mais dans l'exercice de mes fonctions d'agent public je dois garantir l'égalité de traitement de tous les usagers, respecter leur liberté de conscience. Je dois m'abstenir de faire connaître, quelle que soit la forme, mes propres opinions politiques ou mes convictions religieuses". On parle bien de laïcité.

M. Antoine MELLIES.- Ce n'est pas la laïcité, c'est la neutralité, cela n'a rien à voir.

La laïcité n'a rien à faire dans la charte, c'est la neutralité.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des ne prennent pas part au vote ?

Par 22 voix pour et 11 ne prennent pas part au vote

(Mme Christiane CHARNAY, Mme Cécile BRACCO, M. Fabrice NOTO et M. Sébastien BERENGUEL, M. Laurent DECOURSELLE, Mme Valérie BECCARIA, M. Alexandre COUCHOT, Mme Marie BERLANDE, M. Fabrice RIVA, M. Damien ROCHE, M. Antoine MELLIES)

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve la charte d'éthique des agents municipaux telle que présentée et annexée à la présente délibération.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE.- Nous avons changé la forme des communications au conseil, l'idée étant que ce soit plus présentable. Ce n'est qu'une communication au conseil.

Mes Chers Collègues, merci à toutes et tous pour ce conseil municipal, je vous souhaite une agréable soirée.

Au prochain conseil, l'idée étant d'avoir un conseil tous les deux mois.

(La séance est levée à 22 heures 48.)